

Activités et réalisations relatives à la réduction de l'utilisation d'antibiotiques et de l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique 2023



Table des matières

Contexte	2
Résumé.....	2
Convention 2021 - 2024 relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre l'Autorité fédérale et les différentes parties prenantes dans la lutte contre l'antibiorésistance	5
Réalisations concernant les engagements pris par les secteurs membres et les autorités dans le cadre de la Convention sur les antibiotiques 2021-2024.....	6
Autorités fédérales.....	6
Industrie des aliments composés.....	7
Organisations vétérinaires	8
Gestionnaires de guide sectoriel et de cahier des charges.....	9
Associations de santé animale (DGZ– ARSIA).....	10
Registre AB	12
AMCRA.....	13
Résultats relatifs à la vente et à l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux en Belgique en 2023 et leur évolution depuis 2011.....	14
Chiffres de vente des antibiotiques	14
Ventes totales.....	14
Colistine	15
Antibiotiques d'importance critique : quinolones et céphalosporines de 3 ^e et 4 ^e générations ...	16
Aliments médicamenteux.....	17
Vente ventilée par codes couleur d'AMCRA	18
Chiffres d'utilisation des antibiotiques chez les porcs, les poulets et les veaux de boucherie.....	18
Utilisation par catégorie animale de Sanitel-Med.....	20
Objectifs de réduction spécifiques à chaque espèce animale	21
Résistance aux antibiotiques des bactéries indicatrices et zoonotiques issues d'animaux producteurs de denrées alimentaires.....	25
Contexte	25
Résultats.....	25
Évolution de l'antibiorésistance chez <i>Escherichia coli</i> entre 2014 et 2023	25
Évolution de l'antibiorésistance chez <i>Enterococcus faecium</i> et <i>Enterococcus faecalis</i> entre 2019 et 2023.....	30
Évolution de la prévalence de <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline (SARM) de 2011 à 2023.....	31
Résistance aux quinolones chez <i>Salmonella enterica</i> isolée chez des porcs et des bovins.....	32
Discussion et conclusions finales	33

Contexte

La résistance aux antimicrobiens (RAM) est un problème mondial de santé publique et de santé animale qui préoccupe les scientifiques, les décideurs politiques et toutes les parties prenantes impliquées dans la médecine humaine et vétérinaire. La résistance des micro-organismes aux antimicrobiens peut compliquer la lutte contre ceux-ci dans une certaine mesure et même la rendre très problématique dans certains cas.

L'utilisation d'antibiotiques est la principale cause de la RAM. La réduction de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux est une responsabilité commune aux secteurs et aux autorités concernés. On tend à cet effet vers une répartition des efforts afin que toutes les parties impliquées dans la médecine vétérinaire en Belgique développent et implémentent des actions appropriées.

Résumé

Ce rapport résume les principales activités et réalisations favorisant la réduction de l'utilisation des antibiotiques menées dans le cadre de la deuxième Convention sur les antibiotiques 2021-2024 par les différents acteurs de la médecine vétérinaire. En outre, le rapport comprend des chiffres relatifs aux ventes nationales d'antibiotiques et à leur utilisation au niveau des exploitations, sur la base de la collecte de données Sanitel-Med, ainsi que l'évolution de la RAM chez les animaux entre 2011 et 2023.

Dans le prolongement de la première Convention sur les antibiotiques 2016-2020, la Convention 2021-2024 fixe également de nouveaux objectifs ambitieux à atteindre d'ici fin 2024. Les autorités fédérales et les organisations sectorielles concernées ont travaillé à la fois à la continuité des engagements déjà pris dans le cadre de la première Convention et sur de nouvelles actions pour soutenir les objectifs de la deuxième Convention.

Pour 2023, l'avant-dernière année de la deuxième Convention sur les antibiotiques et de la Vision 2024, les résultats suivants ont été enregistrés : **trois des quatre indicateurs utilisés en médecine vétérinaire en Belgique montrent une diminution par rapport à 2022 : - 21,7 % pour les ventes totales (mg/kg de biomasse), - 7,9 % pour les ventes des antibiotiques d'importance critique (mg/kg de biomasse) et - 18,6 % pour les aliments médicamenteux à base d'antibiotiques (mg/kg de biomasse). La vente de colistine augmente de 8,1 % (mg/kg de biomasse).**

Les diminutions rapportées en 2023 permettent d'envisager la réalisation de l'objectif de réduction de 65 % des ventes totales d'antibiotiques pour fin 2024 (Vision 2024 d'AMCRA et deuxième Convention sur les antibiotiques). On enregistre en effet une **réduction globale des ventes d'antibiotiques de 62,4 % par rapport à 2011, l'année de référence. Les ventes d'aliments médicamenteux affichent une réduction totale de 86,6 %, dépassant largement l'objectif de - 75 % fixé pour fin 2024. Les ventes d'antibiotiques d'importance critique ont diminué de 75,8 % (mg/kg de biomasse) par rapport à 2011. Leur baisse en 2023 par rapport à 2022 atteint 7,9 %.** Les ventes de céphalosporines de 3^e et 4^e générations ont, il est vrai, augmenté, mais les ventes de quinolones ont diminué. L'objectif de réduction de 75 % fixé par les première et deuxième Conventions est toujours atteint, mais les résultats de 2022 et 2023 montrent qu'on se rapproche de la limite à ne pas dépasser. La vente de **colistine s'élève en 2023 à 0,62 mg/kg de biomasse. Cela représente une augmentation de 8,1 % par rapport à 2022.** Cependant, avec la diminution de 87 % enregistrée depuis 2012, l'année précédant l'autorisation du ZnO, **l'objectif de 1 mg/kg fixé pour fin 2024 est encore largement atteint.**

Pour les **porcs, les poulets de chair et les veaux de boucherie**, des objectifs spécifiques avaient été déterminés sur la base des enregistrements obligatoires dans le système national de collecte de données Sanitel-Med des **antibiotiques utilisés dans les élevages**. Si, en 2022, des progrès notables avaient encore été enregistrés pour les porcs et les veaux de boucherie, en 2023, la baisse dans ces deux secteurs a fortement diminué. Chez les poulets de chair, l'utilisation a légèrement diminué en 2023, alors qu'une augmentation avait été observée l'année précédente. Il n'y a qu'1,1 % d'exploitations de poulets de chair au-dessus de la valeur d'action en 2023. La note négative dans le secteur de la volaille est la hausse de l'utilisation de quinolones et de lincomycine-spectinomycine chez les poulets de chair et de colistine chez les poules pondeuses. Les résultats moins favorables chez les porcs en 2023 n'enlèvent rien au fait qu'une belle tendance à la baisse est encore observée depuis 2018 dans toutes les catégories animales. Fin 2023, le pourcentage d'exploitations dépassant la valeur d'action avait baissé dans toutes les catégories animales par rapport à fin 2022 : de 7,1 % à 5,6 % chez les porcelets non sevrés, de 7,8 % à 4,7 % chez les porcelets sevrés ; de 10,3 % à 6,3 % chez les porcs d'engraissement et de 5,4 % à 3,7 % chez les truies et verrats. Le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme a également baissé en 2023 par rapport à 2022 dans toutes les catégories animales, à l'exception de celle des porcelets non sevrés. Dans le secteur des veaux de boucherie, la réduction atteinte en 2023 est moins prononcée que les années précédentes. Toutefois, le pourcentage d'exploitations de veaux de boucherie dépassant la valeur d'action et de celles en zone d'alarme a diminué : fin 2022, elles étaient 20,9 % à la dépasser, dont 13,9 % d'utilisateurs en zone d'alarme, fin 2023, elles n'étaient plus que 15,5 %, dont 10,2 % d'utilisateurs en zone d'alarme.

En raison de la possibilité pour les titulaires d'autorisation de vendre des médicaments vétérinaires directement aux vétérinaires et aux pharmaciens depuis 2022 (règlement européen 2019/6), pour les années 2022 et 2023, les données sur les ventes de médicaments antibactériens à usage vétérinaire, à l'exclusion des prémélanges, ont été collectées au niveau des titulaires d'autorisation de mise sur le marché de médicaments antibactériens en Belgique. Pour les prémélanges, les données ont été collectées auprès des fabricants d'aliments composés, car ils fournissent directement l'éleveur et uniquement sur prescription vétérinaire. Le même règlement autorise également l'achat de médicaments à l'étranger par le vétérinaire et le pharmacien. Dans le système de suivi actuel, les chiffres des ventes à l'étranger ne sont pas saisis. C'est pourquoi l'AFMPS met en place le projet VetAMRtool qui permettra dans le futur de capter les données de vente via le registre IN du dépôt des vétérinaires et des pharmacies. Les données d'utilisation seront également collectées via le registre OUT du dépôt des vétérinaires et des pharmacies, afin d'obtenir, par exemple, les données d'utilisation pour d'autres espèces animales, comme les chats et les chiens.

Les résultats de la **surveillance de l'antibiorésistance** de la bactérie indicatrice à Gram négatif *E. coli* provenant d'animaux producteurs de denrées alimentaires montrent une légère diminution de la résistance depuis le début de la surveillance en 2011. Chez les bactéries indicatrices à Gram positif *Enterococcus faecalis* et *E. faecium*, on observe une stagnation de l'antibiorésistance depuis le début de la surveillance en 2019. **Par conséquent, pour prévenir la sélection et la propagation de l'antibiorésistance, il ne faut pas seulement miser sur la faible utilisation des antibiotiques d'importance critique, il faut réduire l'utilisation de toutes les classes d'antibiotiques.**

Confortés par les beaux résultats obtenus en 2023 pour les quatre objectifs de réduction, **les autorités fédérales et les organisations sectorielles concernées s'engagent à poursuivre la voie tracée, en relevant les défis se profilant à l'horizon 2024 afin d'obtenir de nouvelles réductions à l'horizon 2030. Le plan Vision 2024 approchant de son échéance, AMCRA a en effet élaboré une nouvelle Vision pour la période 2025-2030.** La nouvelle « Vision 2030 » d'AMCRA contient de nouveaux objectifs de

réduction ainsi que des points d'action, qui serviront également de base à une troisième Convention sur les antibiotiques. Un nouveau **Plan d'Action national « One-Health » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens 2025-2029** est également en cours d'élaboration.

Convention 2021 - 2024 relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre l'Autorité fédérale et les différentes parties prenantes dans la lutte contre l'antibiorésistance

La deuxième Convention a été signée, début 2021, par les autorités fédérales représentées par les Ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, par l'industrie pharmaceutique (pharma.be), les organisations agricoles (ABS, Boerenbond et FWA), l'industrie des aliments composés (BFA), les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires (UPV, VeDa, SAVAB-Flanders), les conseils régionaux de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV et NGROD), les associations de santé animale (ARSIA et DGZ), les gestionnaires de guides sectoriels et de cahiers des charges (Belplume, Belpork, BVK, Belbeef, Codiplan, MilkBE), le Registre AB et l'AMCRA.

Le texte comporte quatre objectifs stratégiques qui correspondent aux **objectifs de réduction** décrits dans la « Vision 2024 » de l'AMCRA :

1. une utilisation globale maximale d'antibiotiques de 60 mg/PCU pour fin 2024, ce qui correspond à une réduction de 65 % par rapport à 2011¹ ;
2. une utilisation maximale de colistine de 1 mg/PCU d'ici 2024 ;
3. une réduction de 75%, par rapport à 2011, de l'utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques pour fin 2024 ;
4. maintenir au moins chaque année la réduction de 75 % déjà obtenue par rapport à 2011 en ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques d'importance critique (fluoroquinolones et céphalosporines de 3^e et 4^e génération).

Pour les animaux producteurs de denrées alimentaires, et en particulier les veaux d'engraissement, les porcins et les poulets de chair, des **objectifs stratégiques** sont fixés **spécifiquement pour chaque espèce animale**, avec un objectif maximum de 1 % d'utilisateurs en zone d'alerte, par catégorie animale, pour fin 2024.

Pour les **animaux de compagnie**, l'objectif est de développer une méthode pour l'évaluation de l'utilisation des antibiotiques chez ces animaux et, après collecte des données permettant cette évaluation, de mettre au point un trajet de réduction de l'utilisation des antibiotiques chez les animaux de compagnie, sur la base de données fondées et conformément aux objectifs de réduction de la Convention.



¹ Pour le calcul des objectifs stratégiques, on utilise les données des rapports annuels BelVet-Sac, exprimées en mg de substance active par kg de biomasse ; pour le calcul des objectifs spécifiques au secteur, on utilise les données Sanitel-Med.

Réalisations concernant les engagements pris par les secteurs membres et les autorités dans le cadre de la Convention sur les antibiotiques 2021-2024

Dans le cadre de la Convention sur les antibiotiques, les autorités fédérales, l'AMCRA et les partenaires sectoriels concernés ont formulé des objectifs opérationnels communs. Pour chacun des partenaires sectoriels concernés et pour les autorités fédérales, ce document communique certaines des principales réalisations qui ont été entamées ou réalisées en 2023. Pour obtenir davantage d'informations ainsi qu'une description détaillée de toutes les réalisations nous vous renvoyons aux organisations respectives.

Autorités fédérales

Depuis 2012, les administrations fédérales collaborent intensivement à la politique en matière d'antibiotiques chez les animaux afin de soutenir les secteurs dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. À cet égard, l'AMCRA est une valeur sûre pour la remise d'avis et pour l'accompagnement des secteurs. Depuis 2016, la coopération entre les autorités fédérales et les secteurs a été entérinée dans une convention sur les antibiotiques (Convention AB), et en 2021, les actions des administrations ont été reprises dans le « Plan d'action national One-Health pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens », qui a été validé politiquement et aussi financièrement. En 2023 également, de nombreuses actions ont été entreprises, poursuivies et achevées par les administrations fédérales.

Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE) a reconduit en 2023 la campagne de sensibilisation « Parlons antibiotiques », lancée en 2022, en y ajoutant du matériel promotionnel destiné aux vétérinaires équins. En outre, les vétérinaires avicoles ont utilisé pour la première fois l'application d'évaluation de la biosécurité développée par Dierengezondheidszorg Vlaanderen (DGZ) pour le compte de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA). Troisièmement, les rapports d'analyse comparative de l'Agence fédérale des Médicaments et des Produits de santé (AFMPS) et les cahiers de charges pour les porcins ont été fusionnés. Les futurs rapports sur les bovins (bovins viandeux et vaches laitières) seront également harmonisés.

En 2023, les vétérinaires d'exploitation ont pu recevoir une indemnité des autorités pour le soutien qu'ils apportent aux éleveurs dans la prévention et la lutte contre l'antibiorésistance. La réglementation nationale a en outre été adaptée aux conditions du nouveau règlement sur les médicaments vétérinaires (New Veterinary Regulation, NVR; Règlement 2019/6) : l'enregistrement obligatoire de l'utilisation d'antibiotiques au niveau de l'exploitation a commencé en août pour les vaches laitières et les bovins viandeux et pour toutes les catégories de volailles des espèces « poulet » et « dinde ». Les bases ont également été jetées pour l'extension, à toutes les espèces animales, des conditions d'utilisation des antibiotiques d'importance critique à partir de septembre 2024 et la révision de la guidance d'exploitation est en cours.

Les premières démarches ont été entreprises pour élaborer des directives en matière de prescription, de fourniture et d'utilisation d'antibiotiques sous le NVR. Le développement de l'outil « VetAMRtool »

a été lancé pour permettre l'enregistrement de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux qui ne sont pas enregistrés dans Sanitel-Med, à savoir les animaux de compagnie (chiens, chats, animaux à fourrure...), d'aquaculture et les chevaux. La communication aux secteurs a également commencé. En outre, la subvention européenne EU-JAMRAI 2, pour laquelle le SPF SPSCAE s'est engagé en tant qu'autorité compétente, a été approuvée en 2023. Différents aspects de la lutte contre la RAM (sensibilisation, surveillance, prévention et contrôle des infections (IPC), antimicrobial stewardship (AMS)...) seront examinés au cours des quatre prochaines années, en collaboration avec divers partenaires belges, dans un contexte international « one-health », afin de formuler des recommandations visant à optimiser les plans d'action nationaux.

Comme nous le verrons plus loin dans ce rapport d'activités, tant le monitoring de l'utilisation des antibiotiques par l'AFMPS que le monitoring de la résistance aux antibiotiques par l'AFSCA ont été poursuivis. Les résultats sont encourageants, grâce aux efforts des différents secteurs, mais aussi des éleveurs et des vétérinaires individuels. En dépit d'une conjoncture économique difficile, ils ont une fois de plus prouvé leur engagement continu dans la lutte contre l'antibiorésistance. Les administrations fédérales continueront également à l'avenir d'accorder une grande importance à la coopération avec les partenaires concernés, en perspective de l'élaboration de la Convention sur les antibiotiques 2025-2029.

Industrie des aliments composés

L'industrie des aliments composés fait l'inventaire de la production d'aliments médicamenteux pour animaux de rente, pour le marché belge, et définit des actions pour stimuler la réduction. Cela a déjà permis à l'industrie des aliments composés de réaliser une réduction considérable. En 2023, une réduction de 88% a été atteinte par rapport à 2011. La réduction obtenue est le résultat d'un certain nombre d'initiatives sectorielles efficaces et permanentes (entre autres le benchmarking annuel des membres, l'accompagnement individuel des fabricants ayant une consommation élevée, l'engagement dans des initiatives intersectorielles, etc.) La BFA veut même aller encore plus loin et s'est donc engagée, dans sa nouvelle charte de durabilité, à supprimer progressivement la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques d'ici 2027. Des informations complémentaires sur la politique de la BFA en matière d'antibiotiques sont disponibles sur la Fact sheet BFA : https://bfa.be/BFA_Fact_Sheet.



Organisations vétérinaires

Comme les années précédentes, **SAVAB-Flanders** a également participé activement, en 2023, aux conseils d'administration de l'AMCRA pour représenter, avec VeDa et UPV, la voix des praticiens. En tant qu'association professionnelle de praticiens pour animaux de compagnie, SAVAB-Flanders a apporté, en 2023, une contribution supplémentaire lors des diverses réunions de stakeholders concernant les préoccupations et l'utilisation d'AB dans le secteur, et a participé aux autres réunions de concertation sur la collecte de données, et ce, dans le cadre de la future législation de 2030.

SAVAB-Flanders est également actif dans le groupe de pilotage '*Prescription behaviour, consumption, use and waste management of antibiotics, including a pilot study on an intervention to optimize companion animal veterinarians' prescription behaviour*', un projet soutenu par le SPF Santé publique. En outre, le formulaire électronique sur l'utilisation des antibiotiques est un outil dynamique auquel SAVAB-Flanders contribue en permanence et dont elle encourage l'utilisation auprès des praticiens. SAVAB-Flanders s'efforce également de recueillir les informations scientifiques nécessaires en partageant avec l'AMCRA des publications ou des informations importantes lors de congrès (inter)nationaux.

En outre, SAVAB-Flanders a informé les collègues des animaux de compagnie sur l'utilisation raisonnable des antibiotiques par le biais de bulletins d'information réguliers et de messages sur les médias sociaux.

Sur www.savab.be vous trouverez, en rubrique « science », un lien distinct qui fournit les informations nécessaires sur l'AMCRA : voir <https://www.savab.be/nl/wetenschap/amcra>

Les vétérinaires praticiens pour animaux de compagnie doivent en effet se préparer à l'avenir en ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques. Ils doivent en outre augmenter de manière pro-active la conscientisation des propriétaires d'animaux de compagnie qui est actuellement insuffisante.

Gestionnaires de guide sectoriel et de cahier des charges

En 2023, l'**asbl Belpork** s'est principalement concentrée sur la poursuite des mesures initiées ces dernières années. Dans le cadre du trajet de coaching, les démarches suivantes ont été entreprises et l'approche a été optimisée en concertation avec les coaches. En concertation avec l'asbl Registre AB, l'AMCRA et les autorités, un rapport semestriel commun d'analyse comparative pour les exploitations porcines a également été élaboré. De cette manière, on peut non seulement travailler de manière beaucoup plus efficace mais les éleveurs reçoivent toujours des informations sans ambiguïté.

Codiplan : Le 2/10/2023, la nouvelle version (7) du guide sectoriel production primaire animale (G-040 module C), soumise par Codiplan, a été approuvée par l'AFSCA. Cette nouvelle version comprend, entre autres, des adaptations suite à la modification de l'AR du 21 juillet 2016 (obligation d'enregistrement des AB chez les bovins et tous les types de volailles), l'insertion du plan en 10 points pour la « réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques chez les veaux de boucherie » du secteur des veaux, et une référence aux publications pertinentes de l'AMCRA.

Cette nouvelle version du module C du G-040 a été publiée sur le site web de Codiplan. Le simulateur de check-list, également disponible gratuitement sur le site web de Codiplan, qui permet aux éleveurs de créer une check-list personnalisée, sur mesure, de leur exploitation et qui ne reprend que les dispositions du guide applicables à leur exploitation, a été mis à jour.

Belbeef: En 2023, des efforts ont été fournis pour contrôler la qualité et l'exhaustivité des enregistrements d'antibiotiques pour les bovins viandeux, en collaboration avec le Registre AB, Bigame et l'AMCRA. Les auditeurs ont été instruits sur l'interprétation correcte de la norme applicable dans le Standard Belbeef.

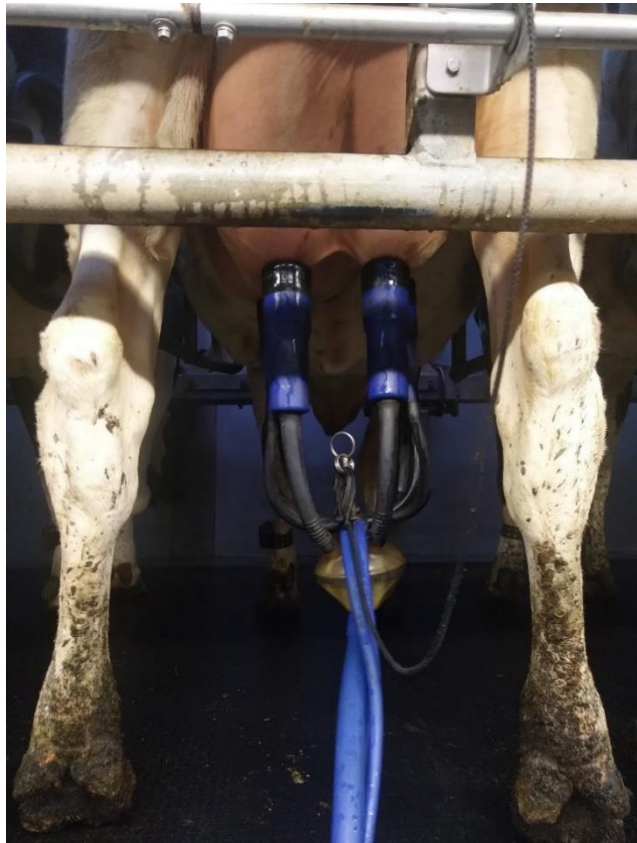
Des discussions ont été entamées avec IKM/QFL/QMK, ABR, Bigame, l'AMCRA et l'AFMPS afin d'examiner les possibilités d'établir des rapports d'analyse comparative pour les bovins (viandeux et laitiers).

Belplume: En collaboration avec le Registre AB, quelque 2 000 rapports ont été envoyés à tous les éleveurs de volailles affiliés à Belplume. Suite à une analyse effectuée par Belplume, 808 éleveurs de volailles ont été contraints de prendre des mesures complémentaires. Ces mesures ont été activement suivies par le secrétariat de Belplume. En outre, tous les cabinets vétérinaires pour volailles ont reçu à deux reprises une évaluation comparative et un aperçu de leurs clients.

Belplume a réalisé chaque mois un contrôle des données, ce qui a résulté en un faible nombre de rapports d'erreurs en 2023. Diverses commissions consultatives ont été organisées au cours de l'année afin d'optimiser la politique actuelle en matière d'antibiotiques et d'anticiper les modifications dans la législation. Le NRT sectoriel pour les volailles a été développé en 2023 en collaboration avec l'AMCRA. Grâce à ce développement, Belplume est aujourd'hui en mesure d'assurer le monitoring de l'utilisation globale d'antibiotiques dans le secteur avicole et d'effectuer des contrôles de données ciblés. Pour répondre aux questions des différents comités de gestion, Belplume a, à chaque fois, établi de manière proactive des analyses étayées, en confrontant des tendances spécifiques à la pratique.

Également en 2023, **MilkBE** s'est employé à sensibiliser davantage le secteur laitier aux rapports d'analyse comparative sur l'utilisation des antibiotiques. Des webinaires ont été organisés à cette fin

en Wallonie ainsi qu'en Flandre (respectivement par Bigame/QFL et Register AB/IKM, en collaboration avec l'AMCRA et les associations vétérinaires) pour expliquer le contenu et l'utilité des rapports d'analyse comparative aux producteurs laitiers et aux vétérinaires. En outre, l'importance d'un suivi adéquat du rapport d'analyse comparative a également été ancrée dans le cahier des charges d'IKM. À partir de mars 2024, les éleveurs laitiers ayant un code couleur jaune ou rouge pour la catégorie « bovins laitiers » devront discuter de leur rapport d'analyse comparative avec le vétérinaire. Un accord a également été conclu avec Belbeef et toutes les parties concernées pour fournir, à partir de 2024, un rapport conjoint sur les bovins pour les exploitations mixtes. Pour finir, le rapport sectoriel sur l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage laitier a été discuté avec toutes les parties concernées afin d'améliorer la qualité des données à l'avenir, et le secteur laitier a fait preuve d'ambition en soumettant un projet sur le tarissement sélectif dans le cadre du PAN One Health.



Le **secteur belge des veaux d'engraissement** a continué à travailler à la mise en œuvre du « plan en 10 points pour la réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques chez les veaux de boucherie ». Les contrôles externes du respect de ce plan font l'objet d'un rapport trimestriel. Compte tenu de ces résultats de contrôle, il a été décidé, fin 2023, d'évaluer et de renforcer le plan en 10 points. En outre, des initiatives ciblées ont été prises en 2023 pour réduire l'utilisation du fluoroquinolone et pour soumettre, chaque trimestre, des données qualitatives aux autorités compétentes, dans les délais prescrits. Une adaptation de l'analyse comparative des entreprises « starter » a été réalisée en collaboration avec l'AMCRA.

Associations de santé animale (DGZ– ARSIA)

DGZ-MCC-VIVÉE

En 2023, la DGZ AB Coaching® team continue de s'engager pour les éleveurs qui investissent dans l'utilisation raisonnable des antibiotiques et dans la prévention de la résistance aux antibiotiques. Lors de cet accompagnement, il est prêté attention au diagnostic, au suivi de la sensibilité aux antibiotiques et à l'exploration d'alternatives aux antibiotiques comme les autovaccins. Le MCC organise des webinaires pour les éleveurs et les vétérinaires sur le rapport d'analyse comparative du Registre AB qui permet aux éleveurs laitiers de comparer, d'analyser et d'optimiser leur utilisation d'antibiotiques. La participation de DGZ au projet JAMRAI II de l'UE, qui vise une approche européenne holistique de la résistance aux antibiotiques, est approuvée. A l'occasion de l'événement de clôture du projet

ROADMAP, DGZ célèbre la réduction de l'utilisation des antibiotiques dans 19 exploitations porcines, les connaissances acquises étant partagées avec le secteur. En collaboration avec l'AFSCA, DGZ lance l'audit de biosécurité/l'enquête sur les risques pour le secteur des volailles par le biais de FarmFit, la plateforme qui promeut une meilleure santé des exploitations et une utilisation raisonnable des antibiotiques par le biais du monitoring des exploitations. L'enquête sur le tarissement sélectif, réalisée par le MCC, révèle que les producteurs laitiers flamands choisissent cette pratique non seulement pour le gain financier, mais aussi parce qu'ils considèrent qu'il est important de réduire l'utilisation des antibiotiques.



En collaboration avec les éleveurs et les vétérinaires d'exploitation, DGZ et le MCC s'engagent à fournir des efforts constants pour réduire l'utilisation des antibiotiques, conformément aux objectifs de tous les partenaires dans le cadre de la Convention sur les antibiotiques.

ARSIA

- Monitoring de la résistance : Les antibiogrammes en élevage

L'ARSIA produit, depuis 2007, un rapport d'activité antibiogramme (<https://www.arsia.be/rapport-dactivites/>) dans lequel figure les principales tendances en la matière.

- Monitoring de l'utilisation des antibiotiques

Biosécurité dans les troupeaux et Farmfit :

Les audits de biosécurité sont bien implémentés dans les secteurs porcins, volaille et veaux d'engraissement. Un premier feed-back du terrain va permettre d'encore améliorer la pertinence et l'efficacité de ces audits en ferme.

Bigame : Etat des lieux et évolutions futures :

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale Antibiotiques milieu 2023, la collecte des données relatives à l'utilisation des antibiotiques s'est considérablement renforcée. Bigame collabore activement afin que l'ensemble des logiciels couramment utilisés par les vétérinaires



puissent transmettre automatiquement et efficacement les DAFs vers Bigame et ensuite, vers Sanimed.

Concernant les éleveurs certifiés sous le cahier des charges QFL, 1947 rapports ont été édités par l'Amcra et transmis aux éleveurs en 2023 (sur base des encodages 2022).

Pour 2024, le rapport des troupeaux certifiés va se poursuivre sur base des données 2023 (QFL et Belbeef).

Suite à l'entrée en vigueur de la base légale, l'ensemble des troupeaux utilisateurs de Bigame sera également concerné par une analyse et un rapportage partiel des données AB 2023.

- Prévention et contrôle des infections bactériennes

Mycoplasma bovis est une bactérie de la famille des Mollicutes omniprésente dans nos élevages bovins. Responsables de troubles respiratoires, génitaux, mammaires ou articulaires, elle est un véritable déficit thérapeutique et managériale pour les éleveurs et les vétérinaires.

L'ARSIA répond depuis plusieurs années à ce défi au travers de nombreux projets d'accompagnements, suivis en ferme, kit achat et un plan de lutte structuré développé en 2023 par son Département Epidémiologie & Encadrement sanitaire. Le développement d'un autovaccin spécifique par son laboratoire a permis d'apporter une solution originale et efficace permettant une réduction significative des épisodes cliniques dans de nombreuses exploitations.

Le concept d'autovaccin est appliqué dans d'autres contextes pathologiques lorsque l'étiologie est bactérienne et le contexte légal le permet. L'objectif est à chaque fois une réduction ou l'arrêt des cas cliniques et par voie de conséquence, une diminution attendue de l'utilisation des antibiotiques.

Registre AB

En 2023, le Registre AB a envoyé un total de 19 680 rapports d'analyse comparative, dont 14 151 pour les éleveurs porcins, 1 993 pour les éleveurs de volailles et 3 536 pour les éleveurs de vaches laitières. En collaboration avec IKM/MCC, le Registre AB a organisé des webinaires pour les éleveurs laitiers et les vétérinaires afin d'expliquer les rapports d'analyse comparative et d'en encourager l'utilisation. En collaboration avec Belpork, les autorités et l'AMCRA, un rapport d'analyse comparative commun a été élaboré avec Sanitel-Med afin de travailler plus efficacement. Les premières discussions ont également été menées afin d'examiner les possibilités d'un rapport commun d'analyse comparative pour les bovins (bovins viandeux et laitiers conjointement), en collaboration avec les asbl « qualité » (Belbeef et IKM/QFL), Bigame, l'AMCRA et les autorités. De plus, en collaboration avec l'AMCRA et Belplume, l'outil NRT a été lancé au niveau du secteur des volailles et le logiciel du Registre AB a été adapté en réponse à la modification à venir de l'AR du 21/07/2016. En outre, le Registre AB a continué d'investir dans la qualité des données en poursuivant l'optimisation du contrôle automatique des données et des contrôles et validations de données des enregistrements d'antibiotiques pour les bovins viandeux, en collaboration avec Belbeef et l'AMCRA.

AMCRA

Depuis 2012, l'AMCRA est le centre de connaissances sur l'utilisation des antibiotiques et la résistance aux antibiotiques chez les animaux en Belgique. L'unité « avis et communication » de l'AMCRA fait office de catalyseur pour l'utilisation raisonnable d'antibiotiques en communiquant avec le public cible et en le sensibilisant.

En 2023, l'AMCRA a travaillé sur les avis suivants :

- Utilisation de Florfenicol chez les animaux pour réduire le risque de résistance au linézolide.

L'objectif de l'avis était d'évaluer les lignes directrices actuelles en Belgique en ce qui concerne l'utilisation du florfenicol chez les animaux afin de limiter le risque de sélection et de propagation de la résistance au linézolide (LZR) chez les bactéries. Les lignes directrices du formulaire AMCRA ont été adaptées sur la base des recommandations formulées. L'avis a été publié en février 2024.



- Avis sur un système de collecte de données pour les animaux de compagnie et les chevaux et sur l'évaluation comparative des vétérinaires pour animaux de compagnie et des vétérinaires équin.

En vue d'étendre la collecte de données nationale à d'autres espèces animales, le présent avis examine quelles fonctionnalités et informations devrait comprendre un système de collecte de données pour les animaux de compagnie et les chevaux. A cet effet, il faut tenir compte des décisions prises au niveau européen. Pour répondre aux besoins et aux questions du secteur, des vétérinaires actifs dans les secteurs des animaux de compagnie et des chevaux ont été invités à participer aux discussions. En 2023, la discussion a été menée avec le groupe de travail et le document de base a été développé en proposition d'avis pour la collecte de données et l'évaluation comparative dans les secteurs des animaux de compagnie et des chevaux. Afin de pouvoir répondre spécifiquement aux besoins et souhaits des vétérinaires équins et des vétérinaires pour animaux de compagnie, des réunions distinctes ont été organisées par secteur animal (chevaux versus animaux de compagnie). L'avis sera finalisé en 2024.

En 2023, l'AMCRA a travaillé sur les rapports nationaux [BelVet-SAC](#) et [BELMAP](#). En 2023 toujours, l'unité « analyse des données » de l'AMCRA a analysé, pour le compte de l'AFMPS, les données sur l'utilisation des antibiotiques recueillies dans le système de collecte de données Sanitel-Med. En collaboration avec les « cahiers des charges » et financée par le Fonds sanitaire, l'unité « analyse des données » d'AMCRA a réalisé l'analyse pour les utilisateurs des systèmes de collecte de données du Registre AB et de BIGAME.

Résultats relatifs à la vente et à l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux en Belgique en 2023 et leur évolution depuis 2011

Chiffres de vente des antibiotiques

La vente de produits antibactériens chez les animaux en Belgique est suivie chaque année et mise en relation avec la biomasse produite. Les résultats de ce suivi sont publiés dans le rapport BelVet-SAC ([Antibiotiques & Problématique de résistance](#)). Les données de vente étaient collectées jusqu'en 2021 auprès des distributeurs belges et des fabricants d'aliments composés. **Avec l'entrée en vigueur du règlement européen 2019/6 en 2022, les titulaires d'autorisation disposant de l'autorisation appropriée peuvent vendre les médicaments vétérinaires directement aux pharmacies et aux vétérinaires. Il a donc été décidé, afin d'obtenir une image aussi complète que possible des ventes de produits antibactériens destinées à tous les animaux, de collecter les données relatives aux médicaments antibactériens à usage vétérinaire, à l'exception de celles relatives aux prémélanges, pour 2022 et 2023, au niveau des titulaires d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments antibactériens en Belgique. Pour les prémélanges, les données ont été collectées auprès des fabricants d'aliments composés, car ceux-ci fournissent les aliments directement aux éleveurs et uniquement sur prescription vétérinaire.**

Les objectifs de réduction spécifiés dans la Convention sur les antibiotiques 2021-2024 sont basés sur les chiffres de vente. Ci-dessous sont présentés les résultats basés sur les chiffres de vente de 2023.

Ventes totales

- Réduction visée pour fin 2024 : - 65 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)
- Évolution de 2022 à 2023 : - 21,7 %
- Réduction atteinte depuis 2011 : 62,4 %

Une diminution de 21,7 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse) a été enregistrée en 2023 par rapport à 2022. On la doit à une baisse de 21,9 % des ventes de médicaments antibactériens à usage vétérinaire et de 18,6 % des ventes de prémélanges, combinée à la diminution de 6,17 % de la biomasse. **Par rapport à 2011, l'année de référence, la diminution totale** de toutes les ventes enregistrées en 2023 atteint **62,4 %** (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse).

Toujours en 2023, c'est la classe des aminopénicillines qui a connu le plus de ventes (32,7 tonnes ;31,8 %), suivies des tétracyclines (17,9 tonnes ;17,4 %) et de la combinaison sulfamides-triméthoprim (13,7 tonnes ;13,3 %). Les volumes de ventes de ces trois classes ont tous diminué en 2023. En ce qui concerne les macrolides, la quatrième classe la plus vendue en 2023 (13,4 tonnes ;13 %), ses volumes de vente ont augmenté de 13 %. Une augmentation des ventes en 2023 par rapport à 2022 a également été observée pour les polymyxines (+ 8 %), les aminopénicillines associées à l'acide clavulanique (+ 14 %), les céphalosporines de 1^{ère} et 2^e générations (+ 29,2 %) et les céphalosporines de 3^e et 4^e générations (+ 22 %, antibiotiques d'importance critique).

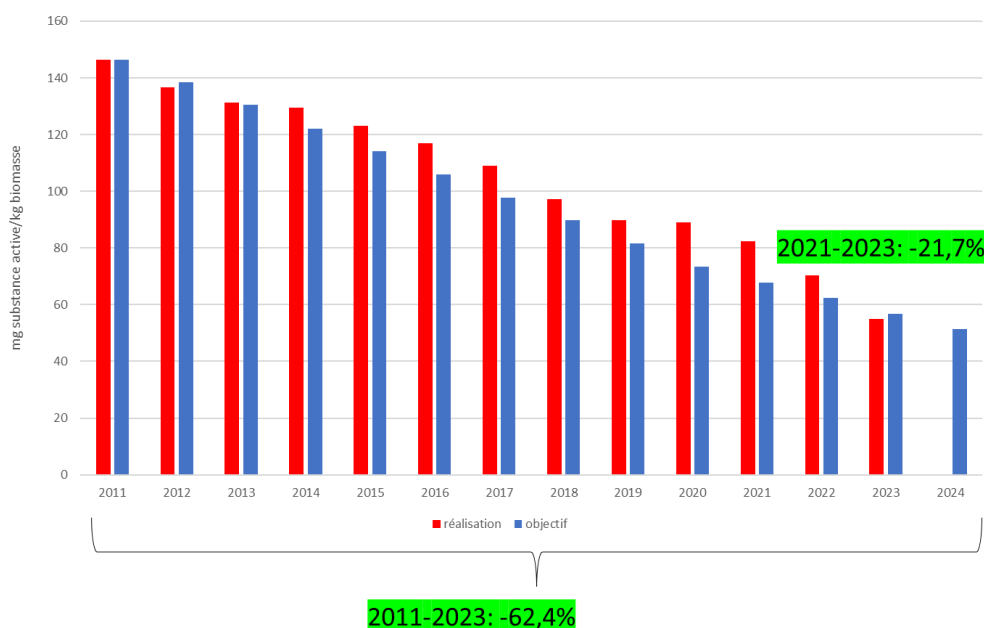


Figure 1. Trajet de réduction annuel des ventes totales d'antibiotiques entre 2011 et 2024 (colonnes bleues) projeté par AMCRA et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2023 (colonnes rouges).

Colistine

- Niveau maximal des ventes visé pour fin 2024 : 1 mg/PCU (1 mg/kg biomasse²)
- Ventes en 2023 : 0,62 mg/kg de biomasse
- Évolution de 2022 à 2023 : + 8,1 %
- Réduction atteinte depuis 2012 : 87,0 %

La vente de colistine a augmenté en 2023 de 8,1 % par rapport à 2022 et atteint en 2023 un niveau de 0,62 mg/kg de biomasse. Malgré cette légère hausse, l'objectif d'1 mg/kg de biomasse pour 2024 reste largement atteint et la réduction globale depuis 2011 s'élève à 87,0 %.

² On utilise les données des rapports annuels de BelVet-Sac, exprimées en mg de substance active par kg de biomasse, pour calculer les objectifs stratégiques.

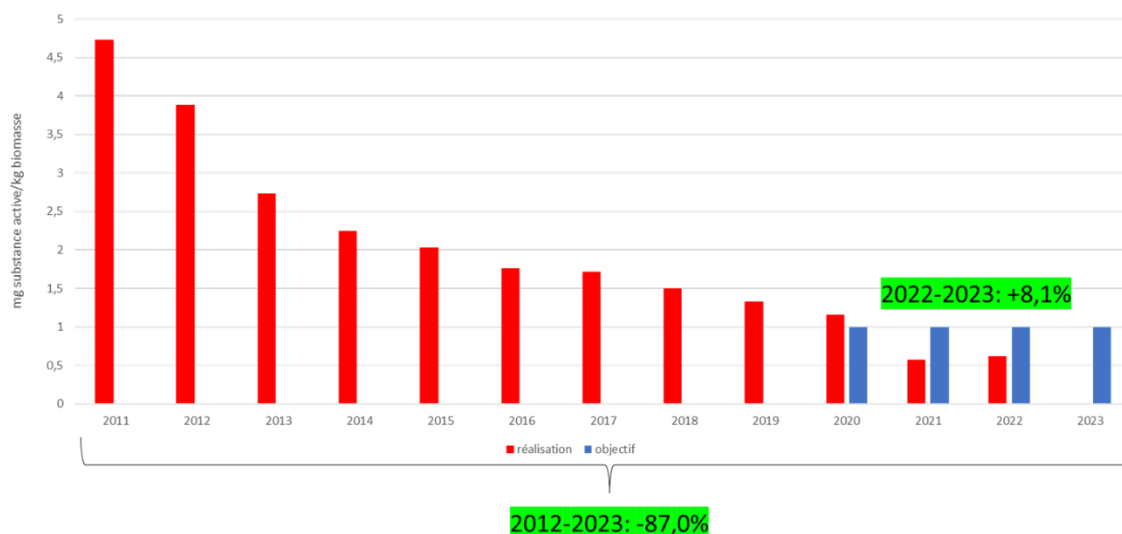


Figure 2. Objectif de réduction de la vente de colistine projeté par AMCRA pour 2024 (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2012 et 2023 (colonnes rouges).

La colistine est classée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) parmi les antibiotiques d'importance critique les plus prioritaires pour la santé publique. Les lignes directrices d'AMCRA ([vademecum](#)) attribuent à la colistine le code couleur orange. Ces molécules ne sont jamais conseillées en premier choix. Toutes les lignes directrices d'AMCRA relatives à l'utilisation de colistine chez les animaux se retrouvent dans son avis intitulé « [Usage de la colistine en médecine vétérinaire](#) ».

Antibiotiques d'importance critique : quinolones et céphalosporines de 3^e et 4^e générations

- Réduction visée pour fin 2024 : - 75 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)
- Évolution de 2022 à 2023 : - 7,9 %
- Réduction atteinte depuis 2011 : 75,8 %

La vente de quinolones a baissé de 10,4 % par rapport à 2022 alors que celle de céphalosporines de 3^e et 4^e générations a augmenté de 22 %. Cette hausse est entièrement imputable à la hausse des ventes de préparations intra-mammaires à base de cefquinome, hausse principalement due à l'utilisation de cefquinome pour le traitement au tarissement. **La diminution globale de l'utilisation des antibiotiques d'importance critique par rapport à 2011 s'élève à 75,8 %.**

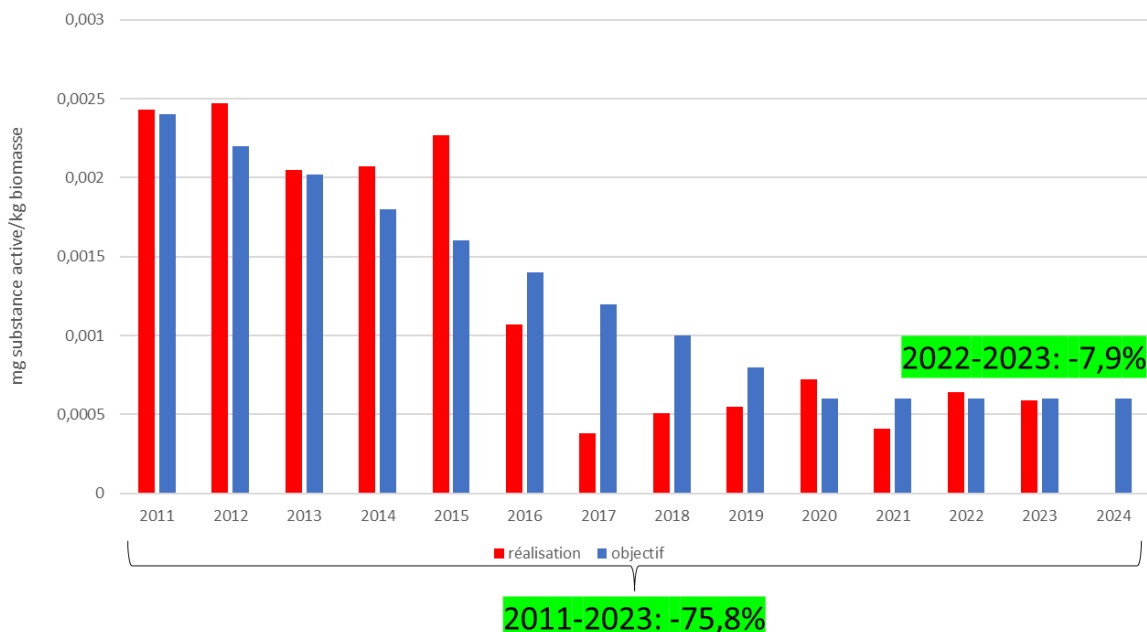


Figure 3. Trajet de réduction annuel des ventes d'antibiotiques d'importance critique entre 2011 et 2024 projeté par AMCRA (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2023 (colonnes rouges).

Aliments médicamenteux

- Réduction visée pour fin 2024 : - 75 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)
- Évolution de 2022 à 2023 : - 18,6 %
- Réduction atteinte depuis 2011 : 86,6 %

Une baisse de 18,6 % des ventes d'aliments contenant des antibiotiques a été observée entre 2022 et 2023, permettant d'atteindre une baisse globale de 86,6 % depuis 2011.

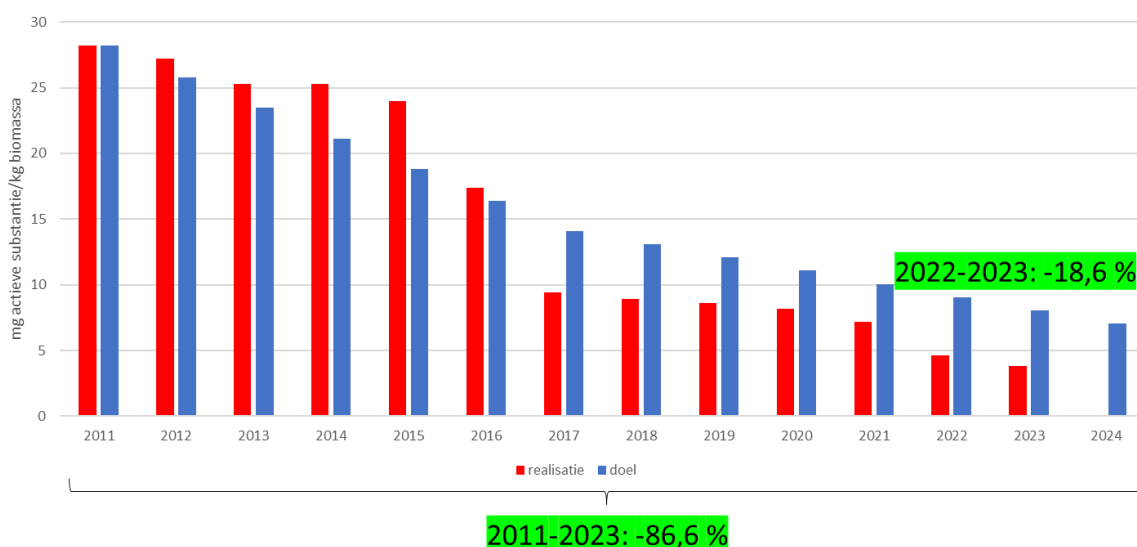


Figure 4. Trajet de réduction annuel des ventes d'aliments contenant des antibiotiques entre 2011 et 2024 projeté par AMCRA (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2023 (colonnes rouges).

Vente ventilée par codes couleur d'AMCRA

Les antibiotiques ayant un code couleur orange ont représenté 74,2 % des ventes en 2023 (en mg/kg de biomasse), les antibiotiques avec un code de couleur jaune, 24,8 % des ventes et ceux avec un code de couleur rouge, 1 %. Cette distribution est intrinsèquement liée au fait que les classes d'antibiotiques auxquelles le code orange est attribué sont plus nombreuses que les autres. **La vente de chacune de ces classes a baissé de 2022 à 2023 : les jaunes de 32 %, les oranges de 17,6 % et les rouges de 10,1 %.**

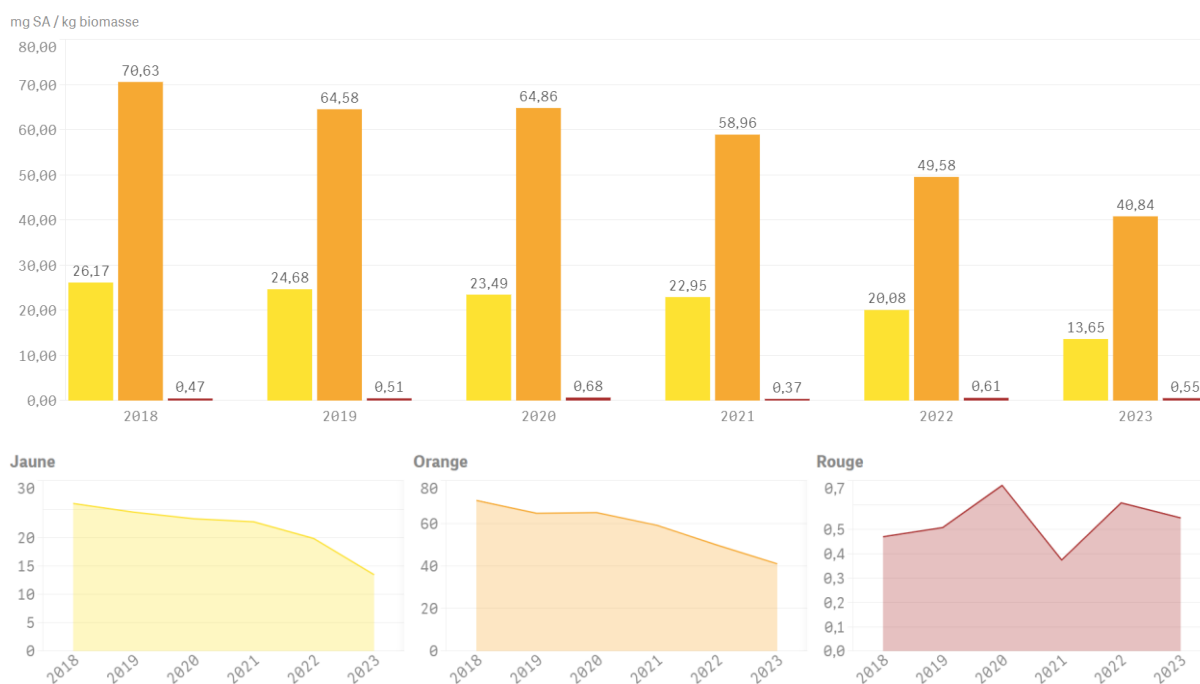


Figure 5. Évolution de la vente des produits de code couleur jaune, orange et rouge chez les animaux en Belgique entre 2018 et 2023 en mg de substance active antibactérienne par kg de biomasse.

Chiffres d'utilisation des antibiotiques chez les porcs, les poulets et les veaux de boucherie

L'enregistrement obligatoire dans Sanitel-Med, le système de collecte de données de l'AFMPS, de toutes les prescriptions, administrations et fournitures d'antibiotiques par le vétérinaire dans les élevages de porcs, de poulets de chair, de poules pondeuses et de veaux de boucherie en Belgique (AR du 21 juillet 2016) permet d'afficher les données d'utilisation d'antibiotiques spécifique à chaque espèce et catégorie. Depuis août 2023, la loi oblige également à enregistrer les données d'utilisation d'antibiotiques chez tous les bovins (laitiers et viandeux) et toutes les catégories de volaille des espèces poulet et dinde. Mais comme les données les concernant ne couvrent pas une année entière, il a été décidé de ne pas présenter leurs résultats dans ce rapport.

Comparaison des chiffres de vente et des chiffres d'utilisation (Sanitel-Med)

Les données recueillies dans Sanitel-Med en 2023 couvrent 83 % de la quantité totale de substances actives antibactériennes vendues en Belgique en 2023 (83 % des ventes de médicaments antibactériens à usage vétérinaire ; 94 % des ventes d'aliments contenant des antibiotiques). La différence entre ces chiffres est principalement due au fait que l'utilisation d'antibiotiques chez les

bovins laitiers et de boucherie, les petits ruminants, les chevaux, dindes, lapins et les autres animaux domestiques ou de compagnie n'est pas encore prise en compte.

Sanitel-Med couverture des données de ventes en 2023

Tonnes substance active

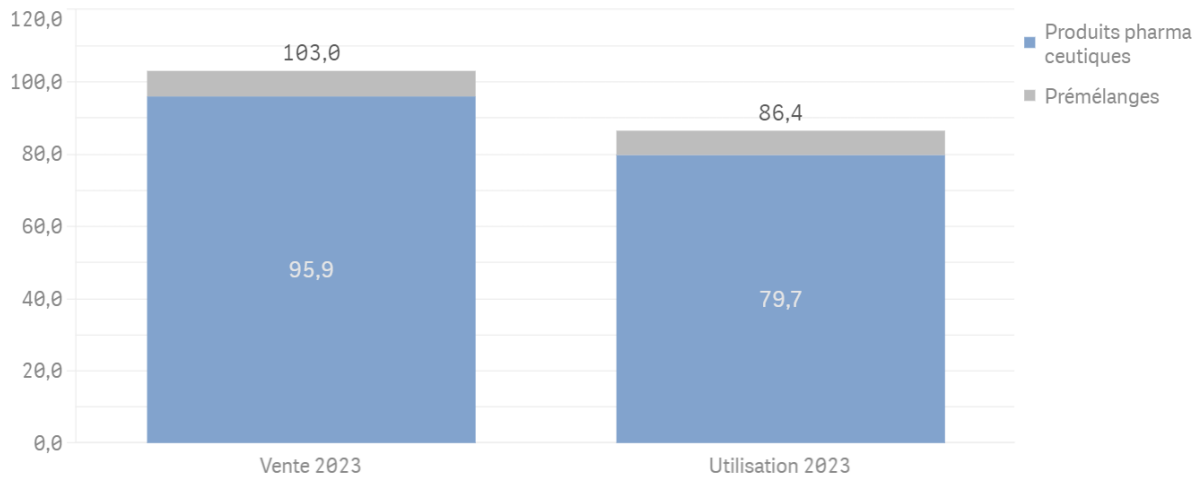


Figure 6. Quantité totale de substance active antibactérienne vendue (en tonnes) et utilisée (données enregistrées dans Sanitel-Med) en Belgique en 2023.

La hausse de la vente de colistine en 2023 se retrouve dans son utilisation enregistrée dans Sanitel-Med en 2023. Les données enregistrées dans Sanitel-Med montrent que cette hausse est **entièrement imputable à son utilisation chez les poules pondeuses** (Rapport Belvet-SAC 2023).

Les chiffres de 2023 montrent une réduction de la vente des quinolones, réduction qu'on ne retrouve pas dans les chiffres d'utilisation enregistrés dans Sanitel-Med. Ceux-ci ont en fait **augmenté** en 2023, et ce exclusivement en raison de leur **utilisation chez les poulets de chair**. **C'est la deuxième année consécutive que l'utilisation de quinolones augmente dans ce secteur** (Rapport Belvet-SAC 2023).

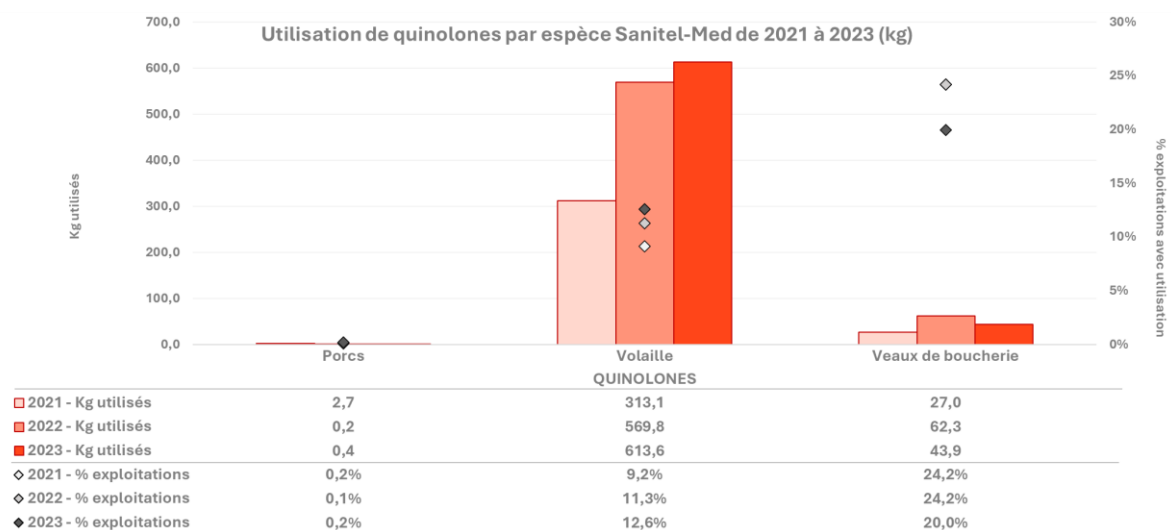


Figure 7. Chiffres d'utilisation des quinolones (en kg) chez les porcs, la volaille et les veaux de boucherie (provenant de Sanitel-Med) en Belgique entre 2021 et 2023.

Pour un aperçu complet de la comparaison entre les chiffres de vente et d'utilisation en 2023, le rapport BelVet-SAC (2023) peut être consulté sur le site de l'AFMPS ([Antibiotiques & Problématique de résistance](#)).

Utilisation par catégorie animale de Sanitel-Med

L'utilisation d'antibiotiques est exprimée en nombre de jours durant lesquels un animal reçoit un traitement antibiotique sur 100 jours de présence dans l'exploitation. Cet indice est appelé **BD₁₀₀** (« **Behandeldagen** » ou jours de traitement sur **100** jours) et est calculé pour chaque catégorie animale : « porcelet non sevré », « porcelet sevré », « porc d'engraissement », « truie », « poulet de chair », « poule pondeuse » et « veau de boucherie » (figures 8 et 9). Les exploitations ayant une utilisation « zéro » ont été retirées de l'analyse. Sauf chez les poules pondeuses, on observe **chez toutes les espèces et catégories animales une diminution depuis 2018 (année de référence pour Sanitel-Med) de la médiane du BD₁₀₀** (figure 8).

- **Porcelets sevrés** : avec une médiane du BD₁₀₀ de **10,18**, c'est dans cette catégorie animale que l'utilisation d'antibiotiques a été la plus importante en 2023. Une médiane du BD₁₀₀ de 10,18 signifie que 50 % des exploitations ayant des porcelets sevrés administrent des antibiotiques à leurs animaux pendant moins de 10,18 jours sur 100 jours mais que l'autre moitié des exploitations en administrent pendant plus de 10,18 jours sur 100 (figure 9). **Par rapport à 2018, on enregistre une diminution de 29 %, mais aucun progrès n'a été réalisé depuis 2022 (médiane de 10,1)** (figure 8). Le diagramme en boîte, qui représente la distribution de l'utilisation d'antibiotiques des exploitations, montre cependant une grande variation entre les exploitations au sein de cette catégorie animale (figure 9). Le pourcentage d'utilisateurs zéro s'élève à 8 % en 2023.
- **Veaux de boucherie** : cette catégorie a la deuxième médiane la plus élevée de BD₁₀₀ : **7,66**. Elle poursuit cependant la **baisse** entamée en 2018 : **- 2,8 % par rapport à 2022 (7,87) et - 43 % par rapport à 2018** (figure 8). Il y a 0,4 % d'utilisateurs zéro chez les veaux de boucherie en 2023.
- **Poulets de chair** : les poulets de chair sont en troisième position avec une médiane du **BD₁₀₀** de **3,43**. Ce secteur enregistre **à nouveau une baisse en 2023, de 11,8 %**, après une hausse en 2022. **Par rapport à 2018, il atteint une réduction de 45 %** (figure 8). Dans cette catégorie, le pourcentage d'utilisateurs zéro en 2023 est de 16 %.
- **Porcs d'engraissement** : avec une médiane du BD₁₀₀ de **1,94**, l'utilisation dans ce secteur a légèrement augmenté en **2023** par rapport à 2022 (1,91). **Par rapport à 2018, il y a toutefois une baisse de 40 %** (figure 8). Le pourcentage d'utilisateurs zéro en 2023 s'élève à 19 %.
- **Verrats et truies** : le BD₁₀₀ médian de cette catégorie animale diminue à **0,26** en 2023. Cela représente une **baisse de 7,1 % par rapport à 2022 (0,28) et de 19 % par rapport à 2018** (figure 8). Il faut noter que c'est dans cette catégorie animale que les valeurs médianes absolues sont les plus basses. Le pourcentage d'utilisateurs zéro s'élève en 2023 à 16 %.
- **Porcelets non sevrés** : avec un BD₁₀₀ médian de **0,86**, on enregistre dans cette catégorie une **diminution de 7,6 % par rapport à 2022 (0,92) et de 53 % par rapport à 2018 (1,84)** (figure 8). Cette catégorie comptait 16 % d'utilisateurs zéro en 2023
- **Poules pondeuses** : on observe dans cette catégorie en **2023** une **augmentation de 29,9 % par rapport à 2022 (1,17)**. La médiane du BD₁₀₀ de cette catégorie se situe dès lors à 1,67. **Par**

rapport à 2018 (0,51), il y a une hausse de 227 % (figure 8). Malgré cette hausse relativement élevée, la valeur médiane du BD_{100} est basse. C'est dans cette catégorie animale que le pourcentage d'utilisateurs zéro est aussi le plus élevé, avec 65 % d'utilisateurs zéro sur la période 2018-2023.

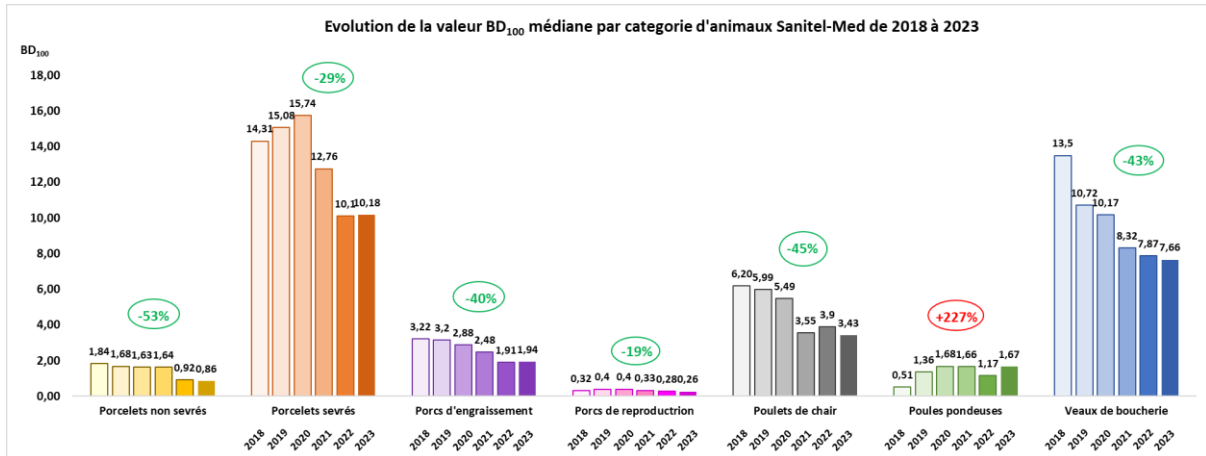


Figure 8. Évolution de la médiane du BD_{100} des populations de référence au cours de la période s'étalant de 2018 à 2023 pour chaque catégorie animale enregistrée dans Sanitel-Med. Les pourcentages représentent l'évolution depuis 2018. Les exploitations avec une utilisation zéro ont été exclues de l'analyse.

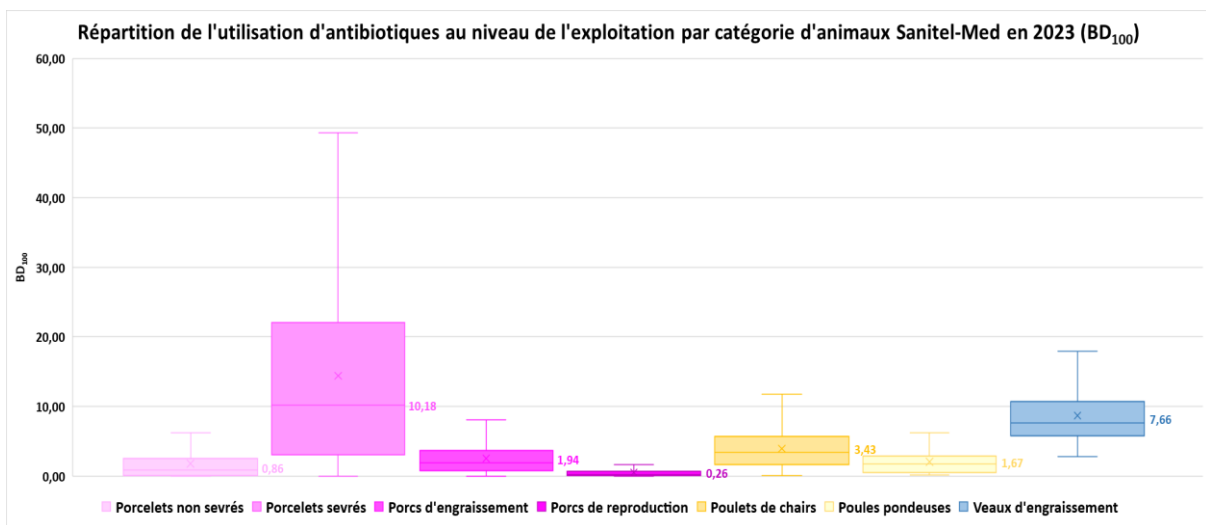


Figure 9. Cette figure illustre, pour chaque catégorie animale, la répartition de l'utilisation d'antibiotiques en 2023 des exploitations ayant des animaux de cette catégorie. La ligne horizontale plus foncée dans les rectangles et le chiffre à sa droite représentent la médiane : 50 % des exploitations utilisent moins d'antibiotiques, 50 % en utilisent plus.

Objectifs de réduction spécifiques à chaque espèce animale

En se basant sur les données d'utilisation recueillies dans Sanitel-Med et en concertation avec les secteurs concernés, AMCRA a établi des trajets de réduction pour les porcs, les poulets de chair et les veaux de boucherie. Ces trajets de réduction ont été inclus dans la 3^e annexe de la deuxième

Convention sur les antibiotiques. L'objectif d'atteindre maximum 1 % d'utilisateurs en zone d'alarme d'ici fin 2024 a également été fixé.

La figure 10 montre le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme (zone mauve), de gros utilisateurs (zone rouge), d'utilisateurs à surveiller (zone jaune) et de faibles utilisateurs (zone verte) distingués par la valeur de vigilance et la valeur d'action d'application depuis le 1^{er} janvier 2024. Se situent en zone mauve les exploitations qui se sont trouvées pendant deux années consécutives en zone rouge, à l'exception de celles qui ont réduit la dernière année leur utilisation d'antibiotiques d'au moins 20 % par rapport à la valeur d'action, et celles qui se sont trouvées en zone rouge de manière répétée au cours des trois dernières années.

Porcs

Contrairement à 2022 où une diminution de l'utilisation d'antibiotiques a été observée dans toute la population de benchmarking et dans toutes les catégories animales, 2023 se distingue par une stagnation de l'utilisation chez les porcelets sevrés et les porcs d'engraissement. Mais **quand on regarde la distribution des exploitations dans les différentes zones de couleur, par catégorie animale, on voit que fin 2023, le pourcentage d'exploitations dépassant la valeur d'action a baissé dans toutes les catégories animales par rapport à fin 2022** : de 7,1 % à 5,6 % chez les porcelets non sevrés, de 7,8 % à 4,74 % chez les porcelets sevrés ; de 10,3 % à 6,3 % chez les porcs d'engraissement et de 5,4 % à 3,7 % chez les truies et verrats. **Le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme a également baissé en 2023 par rapport à 2022 dans toutes les catégories animales, à l'exception de celle des porcelets non sevrés.** À côté de ces résultats positifs, il faut aussi signaler que le pourcentage d'exploitations en zone jaune a augmenté en 2023 par rapport à 2022 dans toutes les catégories, sauf chez les porcelets non sevrés. Il faudra renouveler les efforts pour stimuler les exploitations en zone jaune à diminuer leur utilisation.

Poulets de chair

En 2023, l'utilisation d'antibiotiques a baissé dans toutes la population de benchmarking des exploitations de poulets de chair par rapport à 2022, une année sous le signe d'une augmentation aussi bien de l'utilisation totale d'antibiotiques que de celle de quinolones. **Hélas, les chiffres de 2023 montrent une nouvelle augmentation de l'utilisation de quinolones chez les poulets de chair. L'utilisation de lincomycine-spectinomycine à la mise en place des troupeaux de poulets de chair a également augmenté en 2023.** Ces résultats montrent que les mesures préventives prises par le secteur ne sont pas suffisamment efficaces pour contrôler la problématique due à *E. coli* et aux entérocoques. La distribution des exploitations de poulets de chair dans les différentes zones de couleur n'a pas changé en 2023 par rapport à 2022. Il n'y a qu'1,1 % d'exploitations de poulets de chair au-dessus de la valeur d'action. **Pour les poules pondeuses, chez lesquelles l'utilisation d'antibiotiques est traditionnellement très basse, il faut mentionner un résultat négatif en 2023, à savoir la hausse de l'utilisation de colistine pour le traitement de la colibacillose.**

Veaux de boucherie

On enregistre une légère baisse de l'utilisation d'antibiotiques dans la population de benchmarking en 2023 par rapport à 2022. **La catégorie enregistre un résultat positif avec la forte chute du pourcentage d'exploitations de veaux de boucherie dépassant la valeur d'action : fin 2022, elles étaient 20,9 % à la dépasser, dont 13,9 % d'utilisateurs en zone d'alarme, fin 2023, elles n'étaient plus que 15,5 %,**

dont 10,2 % d'utilisateurs en zone d'alarme. Le pourcentage d'exploitations vertes a également légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022, mais il est toujours le plus bas de toutes les espèces animales. Le grand nombre d'utilisateurs en zone d'alarme requiert une attention particulière et une surveillance étroite de ces exploitations. Malgré les réductions atteintes, il y a encore beaucoup de travail à accomplir dans ce secteur confronté à des défis particuliers : le jeune âge des animaux, leur état général de santé et immunitaire et la concentration de veaux provenant de nombreux élevages différents.

% D'élevages dans chaque zone de couleur de benchmarking par catégorie animale / type animale

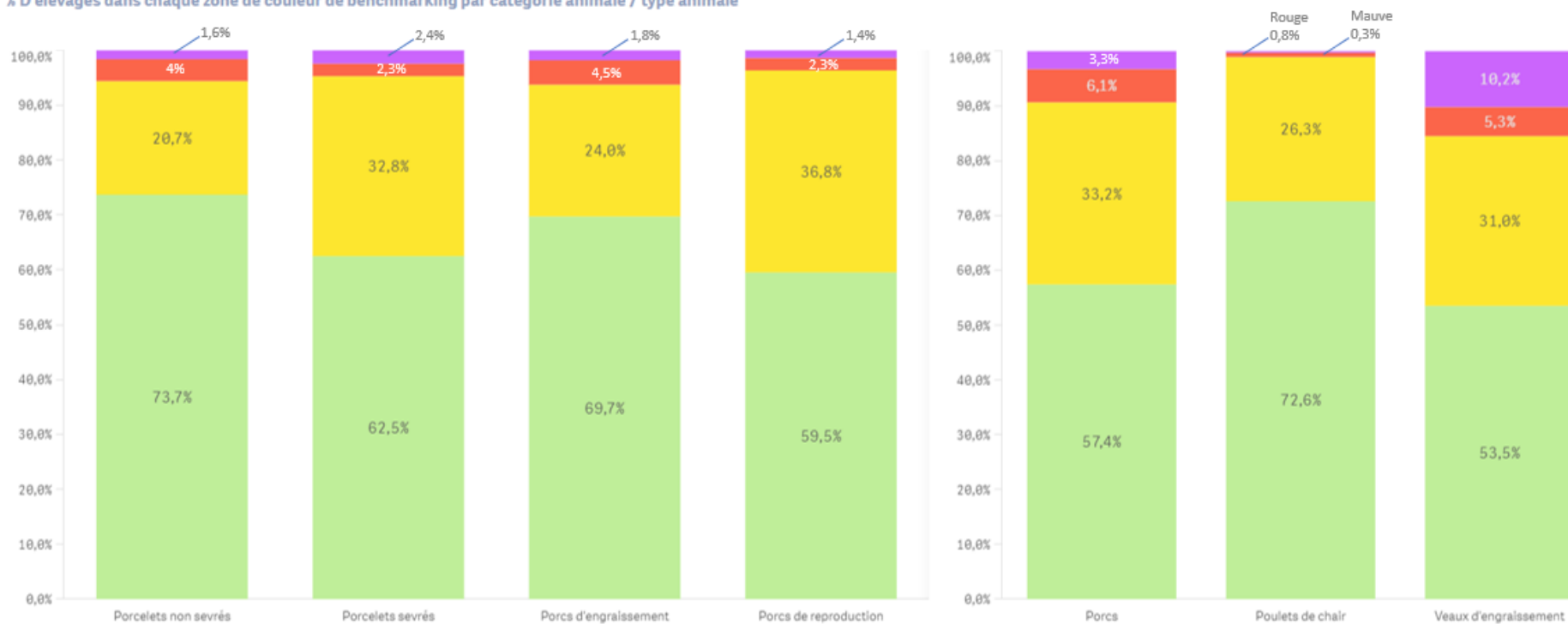


Figure 10. Pour chaque espèce et catégorie animale, pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme (zone mauve), de gros utilisateurs (zone rouge), d'utilisateurs à surveiller (zone jaune) et de faibles utilisateurs (zone verte) fin 2023, distingués sur la base de la valeur de vigilance et de la valeur d'action d'application depuis le 1^{er} janvier 2024.

Résistance aux antibiotiques des bactéries indicatrices et zoonotiques issues d'animaux producteurs de denrées alimentaires

Contexte

L'**antibiorésistance** chez les bactéries issues d'animaux producteurs de denrées alimentaires est **suivie chaque année depuis 2011**. Cette surveillance est organisée par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) et est en conformité avec la surveillance harmonisée de l'UE effectuée en application de la décision d'exécution 2013/652 depuis 2014 et de la décision d'exécution 2020/1729/UE depuis 2021. ***Escherichia coli (E. coli)*, une bactérie indicatrice à Gram négatif**, est isolée à cette fin chez les porcs d'engraissement, les poulets de chair, les veaux de boucherie et les jeunes bovins de boucherie. Depuis 2022, les données relatives à la résistance aux antibiotiques des bactéries indicatrices à Gram positif ***Enterococcus faecium*** et ***Enterococcus faecalis*** provenant de porcs d'engraissement, de poulets de chair, de veaux de boucherie, de dindes, de poules reproductrices et de poules pondeuses sont également présentées. La **prévalence et la sensibilité aux antibiotiques de *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM)** sont également surveillées, dans les exploitations d'élevage, au cours de cycles de 3 ans, une année chez les volailles (début de la surveillance en 2011), une année chez les veaux de boucherie, les bovins viandeux et les bovins laitiers (début en 2012) et une année chez les porcs (début en 2013). Pour ***Salmonella***, des échantillons ont été prélevés en 2023 chez les porcs et les bovins au niveau des abattoirs, dans le cadre de la surveillance harmonisée de l'UE.

Résultats

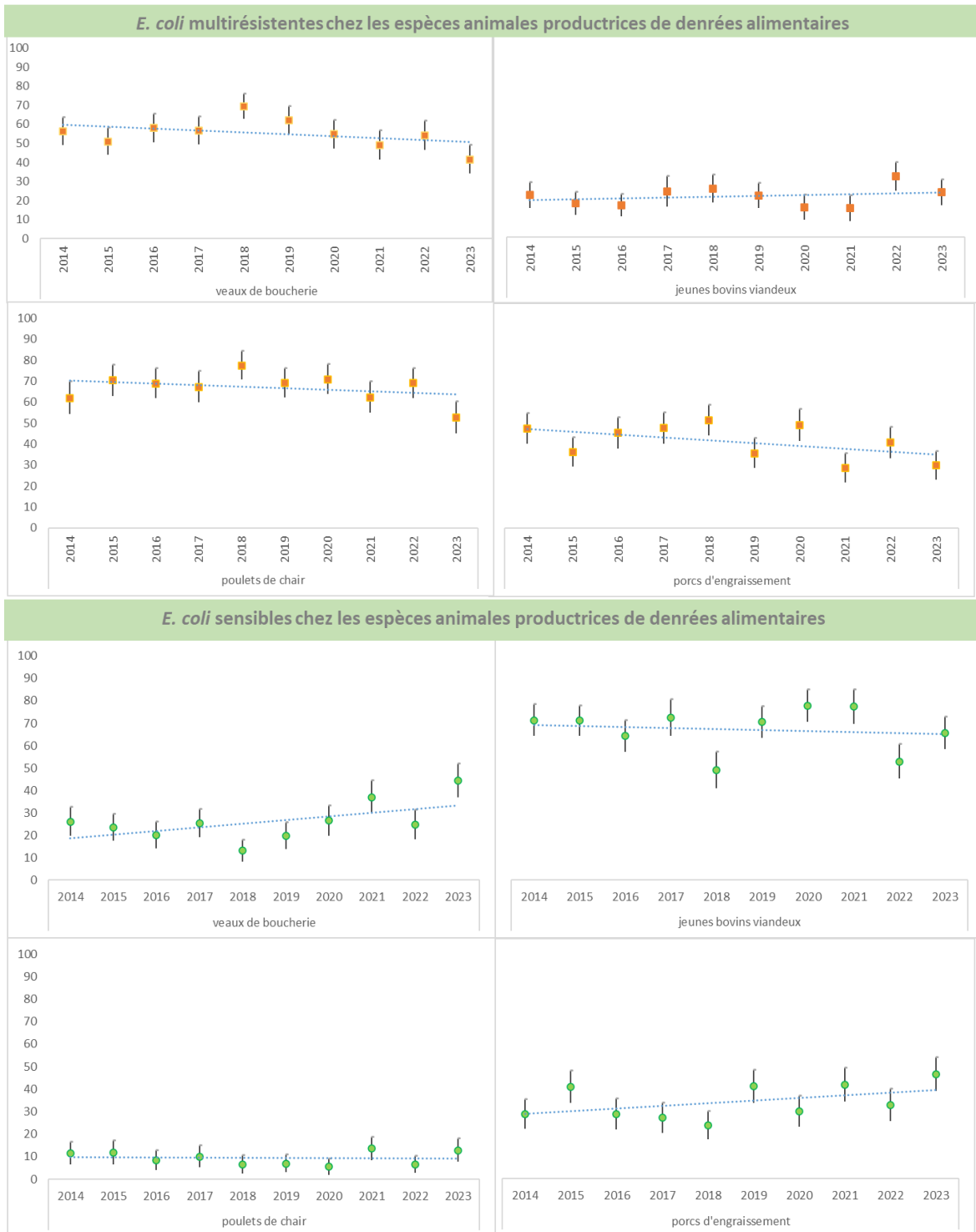
Évolution de l'antibiorésistance chez *Escherichia coli* entre 2014 et 2023

L'objectif de cette surveillance est de contrôler la sensibilité, chez des animaux cliniquement sains, d'*E. coli*, une bactérie indicatrice à Gram négatif, à des antibiotiques appartenant à des classes spécifiques d'antibiotiques importants pour la santé animale et la santé publique. Chaque année, **170 souches** sont testées à cet effet.

La figure 11a montre la prévalence des **souches multirésistantes d'*E. coli***. Ces souches sont résistantes à au moins trois classes d'antibiotiques parmi 12 testées. Sur l'ensemble des années de surveillance, c'est chez les poulets de chair que le plus grand nombre de souches multirésistantes a été trouvé, ensuite chez les veaux de boucherie, puis les porcs d'engraissement et les jeunes bovins de boucherie. **En 2023, on observe une diminution de l'apparition de souches multirésistantes d'*E. coli* chez toutes les espèces animales par rapport à 2022.** Depuis 2014, on observe cependant une alternance de hausses et de diminutions. C'est pourquoi il est plus pertinent d'examiner l'évolution sur une période plus longue. En se basant sur un **modèle linéaire**, on constate une **tendance à la baisse significative des souches d'*E. coli* multirésistantes chez les porcs d'engraissement, les veaux de boucherie et les poulets de chair par rapport à 2011. Chez les jeunes bovins de boucherie par contre, on voit une hausse légère mais non significative.**

La figure 11b présente la prévalence des souches d'***E. coli* entièrement sensibles** aux 12 classes d'antibiotiques testées. On observe ici aussi un résultat positif en 2023, c'est-à-dire que la sensibilité totale augmente par rapport à 2022 chez toutes les espèces animales, mais elle reste particulièrement faible chez les poulets de chair. **En 2023, seules 12,9 % des souches d'*E. coli* étudiées issues de poulets de chair étaient encore sensibles à l'ensemble des 12 classes d'antibiotiques testées.** Toutefois, la

prévalence des souches d'*E. coli* entièrement sensibles chez les poulets de chair est restée plus ou moins la même depuis 2014. **Ce sont chez les jeunes bovins de boucherie que les souches d'*E. coli* entièrement sensibles se retrouvent le plus fréquemment (en 2023 : 65,5 %),** bien qu'une légère diminution ait été observée depuis 2014. **Chez les veaux de boucherie et les porcs d'engraissement, on observe une tendance à l'augmentation des souches d'*E. coli* entièrement sensibles par rapport à 2014.**



Figures 11a et b. Évolution de la prévalence des souches d'*E. coli* multirésistantes (en haut) et sensibles (en bas) chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2014 et 2023. Les intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. La ligne de tendance montre l'évolution entre 2014 et 2023. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 170; lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : pour les veaux de boucherie et les jeunes bovins de boucherie (max 1 an), les porcs d'engraissement et les poulets de chair : contenu du cæcum à l'abattoir; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Classes d'antibiotiques testées : aminopénicillines, macrolides, phénicolés, (fluoro)quinolones, polymyxines, céphalosporines de 3^e génération, aminoglycosides, sulfamides, triméthoprime, tétracyclines, glycylicyclines et carbapénèmes. Analyse des échantillons : Sciensano

La figure 12 montre la prévalence des souches d'*E. coli* productrices de bêta-lactamase à spectre étendu (BLSE) sur la base d'une surveillance sélective et non sélective chez des veaux de boucherie, des porcs d'engraissement et des poulets de chair. **Les souches positives issues de la surveillance sélective et non sélective sont suspectées de produire une bêta-lactamase à spectre étendu et sont donc insensibles aux β -lactamines.** La surveillance sélective détecte, à partir de +/- 300 échantillons de fèces par espèce animale, des souches d'*E. coli* capables de se développer en présence de céphotaxime (céphalosporine de troisième génération, un antibiotique d'importance critique). La surveillance non sélective donne le résultat de tests de sensibilité au céfotaxime et à la céftazidime, des céphalosporines de 3^e génération, de +/- 170 souches d'*E. coli* sélectionnées au hasard dans un échantillon de fèces des espèces animales concernées. Une surveillance sélective conduit automatiquement à des prévalences plus élevées qu'une surveillance non sélective.

Depuis le début de la surveillance en 2011, **le nombre de souches d'*E. coli* productrices de BLSE détectées chez les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie par la surveillance non sélective est relativement faible** (prévalence maximale de 10 %). **En 2023, aucune souche d'*E. coli* productrice de BLSE n'a même été retrouvée chez ces espèces animales par la surveillance non sélective.** Comme dans d'autres pays européens, la **prévalence des BLSE est plus élevée chez les poulets de chair** que chez les autres espèces animales, ce qui est particulièrement évident dans les résultats de la surveillance sélective. Cette prévalence plus élevée chez les poulets de chair peut être attribuée à différents facteurs de risque (comme la durée de vie plus courte des poulets de chair par rapport aux porcs, aux veaux de boucherie et aux bovins de boucherie), mais elle peut également être due à une utilisation plus importante d'antibiotiques qui sélectionnent les souches d'*E. coli* productrices de BLSE, à savoir les aminopénicillines. **Toutefois, pour la troisième année consécutive, la surveillance sélective a montré une diminution du nombre de souches d'*E. coli* productrices de BLSE chez les poulets de chair. On observe également une tendance à la baisse chez les porcs depuis plusieurs années consécutives, tandis que chez les veaux de boucherie, malgré des fluctuations annuelles, il y a plutôt un statu quo depuis 2015.**

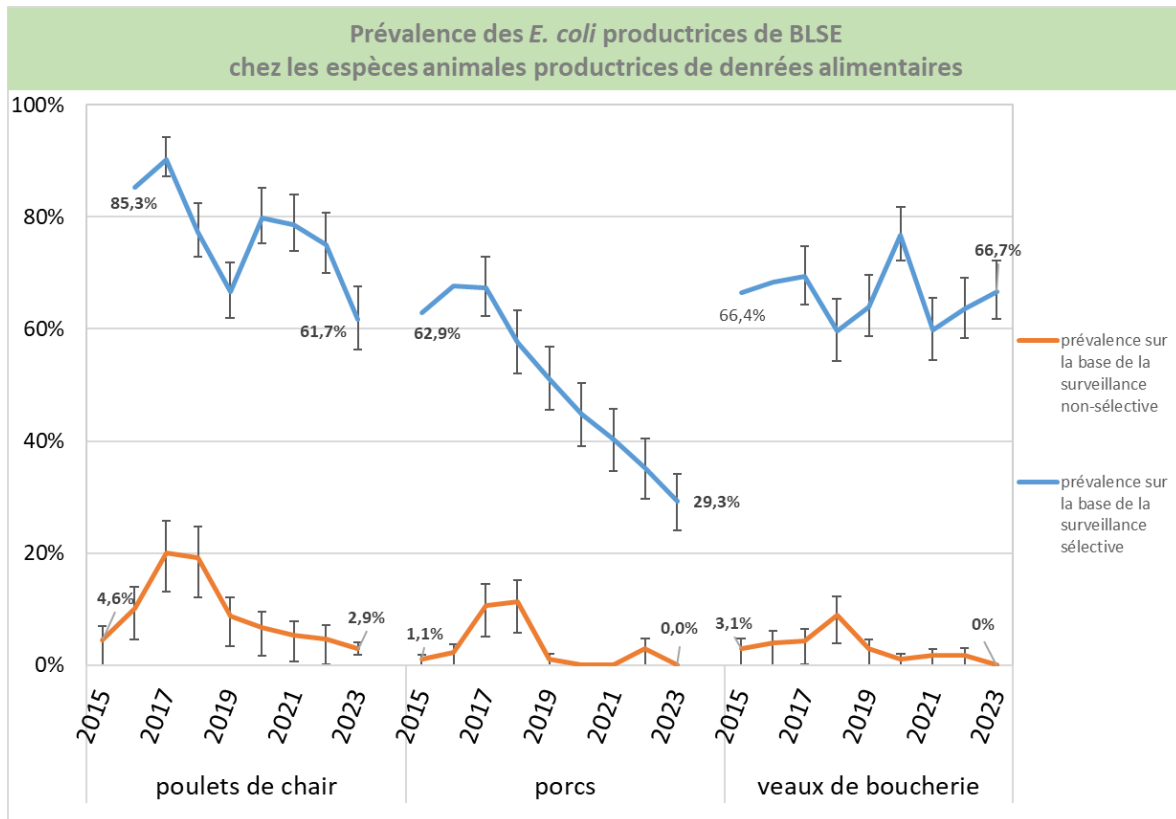


Figure 12. Évolution de la prévalence des *E. coli* productrices de bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE) chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2015 et 2023. Des intervalles de confiance à 95% ont été ajoutés. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 300 pour la surveillance sélective, +/- 170 pour la surveillance non sélective ; lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : contenu du cæcum à l'abattoir ; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Surveillance sélective : milieu de McConkey + céfotaxime ; surveillance non sélective : sans céfotaxime. Analyse des échantillons : Sciensano

Depuis la découverte de mécanismes de transmission horizontale de résistance, la classe d'antibiotiques des polymyxines a été réévaluée par l'OMS, qui la considère désormais comme une classe d'antibiotiques « d'importance critique les plus prioritaires » en matière de santé publique. La colistine est le seul antibiotique appartenant à la classe des polymyxines qui est utilisé chez les animaux producteurs de denrées alimentaires. **La résistance à la colistine chez *E. coli* issue d'animaux producteurs de denrées alimentaires, relevée dans la surveillance, est historiquement faible (figure 13). En 2023, comme les années précédentes, presque aucune résistance n'a été observée.**

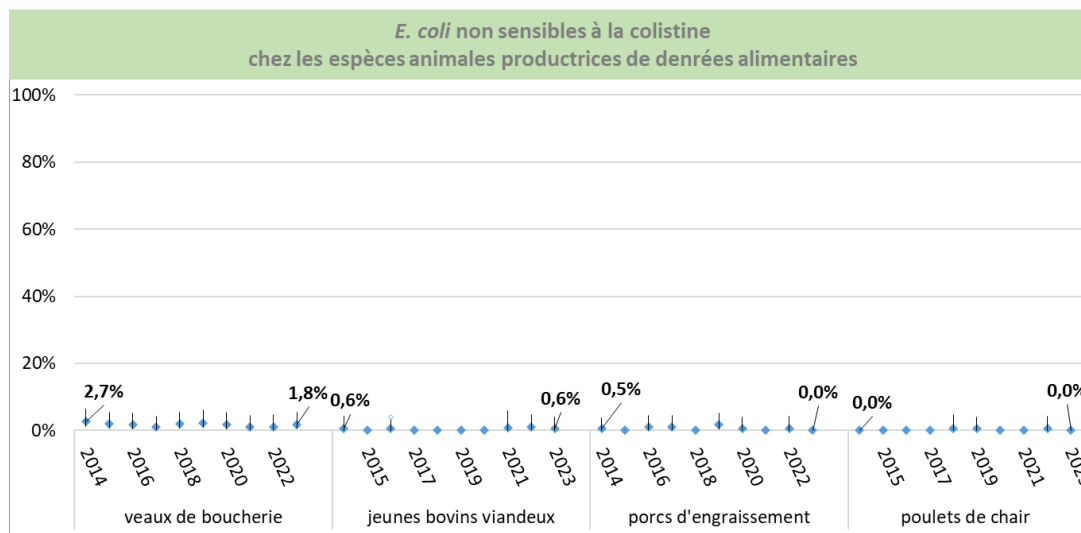


Figure 13. Évolution de la prévalence des souches d'*E. coli* non sensibles à la colistine chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2014 et 2023. Les intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 170 ; lieu d'échantillonnage : pour les veaux de boucherie, les jeunes bovins de boucherie (max 1 an), les porcs d'engraissement et les poulets de chair : contenu du cæcum à l'abattoir ; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Analyse des échantillons : Sciensano

Évolution de l'antibiorésistance chez *Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis* entre 2019 et 2023

Une tendance à la stagnation peut être observée dans la **prévalence de la résistance chez *Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis***, deux **bactéries indicatrices à Gram positif**. La figure 14 montre la prévalence des souches d'*E. faecium* et d'*E. faecalis* multirésistantes dans le contenu intestinal ou les fèces de volailles (poules pondeuses, poulets de chair, volailles de reproduction et dindes), de porcs d'engraissement et de veaux de boucherie. Ces souches sont résistantes à au moins trois classes différentes d'antibiotiques parmi 12 testées.

Les souches d'*Enterococcus* multirésistantes sont plus fréquentes chez les veaux de boucherie, les poulets de chair et les dindes.

Les souches d'*E. faecalis* multirésistantes se retrouvent principalement chez les veaux de boucherie, tandis que les souches d'*E. faecium* multirésistantes sont surtout présentes chez les poulets de chair et les dindes. Les pourcentages plus élevés de souches d'*E. faecium* multirésistantes chez les poulets de chair et les dindes sont principalement dus à la résistance à l'ampicilline et à la daptomycine, alors que cette résistance apparaît beaucoup moins chez les autres espèces animales et quasiment pas chez *E. faecalis*. Le pourcentage plus élevé de souches d'*E. faecalis* multirésistantes chez les veaux de boucherie est dû à leur plus grande résistance au chloramphénicol et à la gentamicine.

De manière générale, le pourcentage de souches multirésistantes d'*E. faecalis* et d'*E. faecium* reste stable chez les différentes espèces animales.

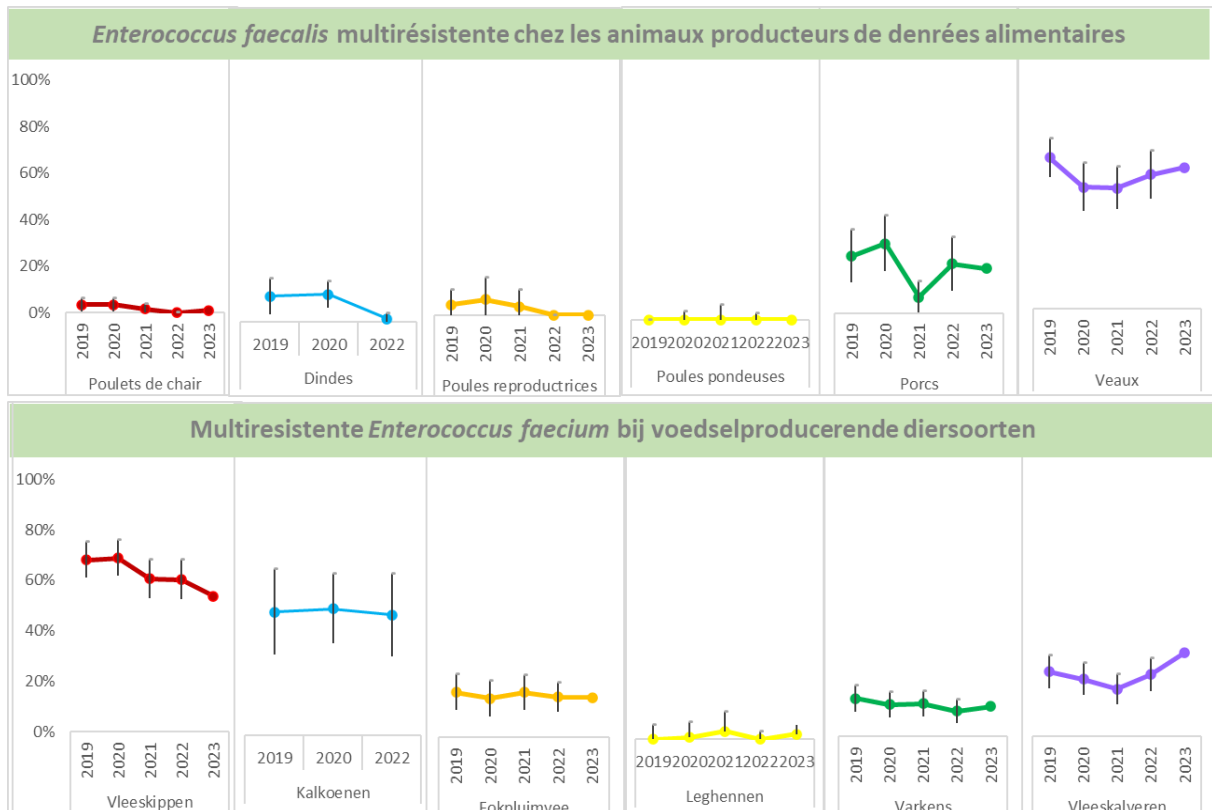


Figure 14. Évolution de la prévalence des souches multirésistantes d'E. faecalis et d'E. faecium chez les animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2019 et 2023. Les intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. Informations complémentaires : lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : pour les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie, 1 échantillon correspond au contenu du côlon, du cæcum ou du rectum prélevé sur 1 animal à l'abattoir ; pour les poulets de chair, 1 échantillon correspond au contenu mélangé de dix cæcums prélevés à l'abattoir ; pour les volailles de reproduction et les poules pondeuses, 1 échantillon correspond à des fèces prélevées sur le sol en dix endroits de l'exploitation ; pour les dindes, 1 échantillon correspond à un contenu intestinal prélevé à l'abattoir. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Une seule souche d'E. faecalis et une seule d'E. faecium par échantillon. Classes d'antibiotiques testées : aminoglycosides, aminopénicillines, diaminopyrimidines, fluoroquinolones, glycopeptides, glycyliclines, lipopeptides, macrolides, oxazolidinones, phénicolés, streptogramines et tétracyclines. Enterococcus faecalis est intrinsèquement résistant à la quinupristine/dalfopristine. Cette résistance n'est pas incluse dans la prévalence de la multirésistance. Analyse des échantillons : Sciensano

Évolution de la prévalence de Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM) de 2011 à 2023

Les isolats de SARM sont insensibles à la plupart des β -lactamines et sont en outre souvent insensibles à plusieurs autres classes d'antibiotiques. La surveillance du SARM s'est concentrée en 2023 sur les poulets de chair et les poules pondeuses. La prévalence du SARM observée au cours des années précédentes chez les autres espèces animales (veaux de boucherie, bovins de boucherie, bovins laitiers, porcs d'engraissement et truies) est également présentée dans la figure 15. Une nouvelle méthode d'isolement (« 1-S ») est utilisée depuis 2022 (Larsen et al., 2017). Selon la littérature, cette méthode montre une sensibilité plus élevée pour le SARM dans les écouvillons nasaux de porcs (Larsen et al., 2017) que la méthode utilisée en 2016 et 2019 (« 2-S »). En raison de cette nouvelle méthode d'isolement, il n'est pas possible de comparer les résultats obtenus chez les porcs en 2022 et ceux de 2016 et 2019. La comparaison des deux méthodes d'isolement dans les échantillons de poulets de chair, de poules pondeuses et de bovins ne révèle pas de différences significatives entre leurs performances (Nemeghaire et al., 2013 et 2014). Nous pouvons donc supposer que les tendances

peuvent être évaluées sur l'ensemble de la période (quelle que soit la méthode d'isolement utilisée) pour la volaille et les bovins. **En 2023 également, la prévalence du SARM chez les poulets de chair et les poules pondeuses est très faible. Chez les dindes, la prévalence observée en 2023, soit 11,1 %, a diminué par rapport à celle montrée par la surveillance de 2020, de 18,5 %.**

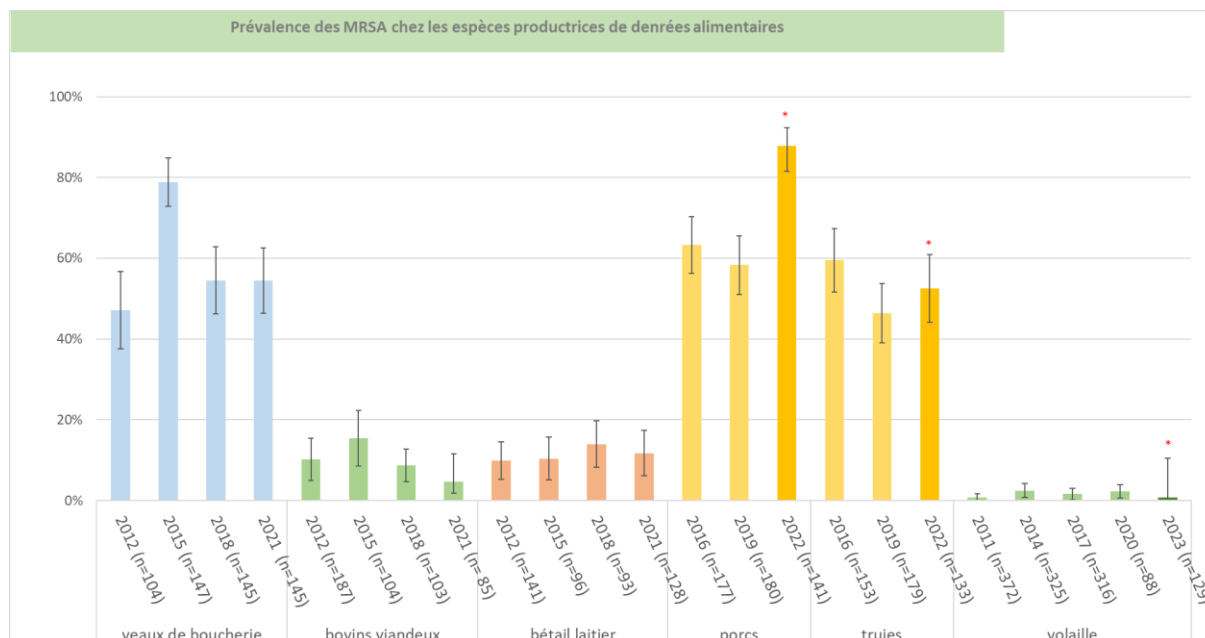


Figure 15. Évolution de la prévalence de *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM) chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2011 et 2023. Les intervalles de confiance à 95% ont été ajoutés. L'astérisque rouge indique l'application de la nouvelle méthode d'isolement (« 1-S ») en 2022 et 2023. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale et par année : voir axe des x ; 1 échantillon = pool de 10-20 écouvillons nasaux ; lieu d'échantillonnage : exploitation ; analyse des échantillons : Sciensano

Résistance aux quinolones chez *Salmonella enterica* isolée chez des porcs et des bovins

La surveillance de la résistance aux antibiotiques chez *Salmonella enterica* s'est concentrée sur les porcs et les bovins en 2023. Chez les porcs, un nombre limité de souches de *Salmonella enterica* a été isolé. En effet, la résistance aux antibiotiques a été testée chez 6 souches de *Salmonella* Typhimurium, 9 souches monophasiques de *S. Typhimurium*, 5 souches de *S. Derby*, 1 souche de *S. Infantis*, 1 souche de *S. Coeln*, 1 souche de *S. Kapemba*, 1 souche de *S. Rissen* et 2 souches de *Salmonella enterica subsp. enterica*. La résistance à la ciprofloxacine chez *S. Enterica* provenant de porcs n'a été trouvée que dans 1 souche de *S. Derby*. Chez les bovins, seules 1 souche monophasique de *S. Typhimurium* et 1 souche de *S. Typhimurium* ont pu être isolées. Elles étaient totalement sensibles à la ciprofloxacine.

La surveillance de la résistance aux antibiotiques chez *Salmonella enterica* provenant de la volaille n'a pas donné de nouveaux résultats en 2023.

Discussion et conclusions finales

En 2023, l'utilisation des antibiotiques chez les animaux en Belgique est marquée pour la deuxième année consécutive par une forte baisse des chiffres de vente. La baisse des chiffres de l'utilisation enregistrée dans Sanitel-Med a diminué. Les données de résistance aux antibiotiques montrent pour la bactérie indicatrice à Gram négatif *E. coli* une diminution des souches multirésistantes et une augmentation des souches sensibles (évolution par rapport à 2011). Pour les bactéries indicatrices à Gram positif *E. faecalis* et *E. faecium*, la prévalence de la résistance aux antibiotiques stagne depuis le début de la surveillance en 2019.

➤ **Belles réductions de la vente d'antibiotiques en 2023, sauf pour la colistine**

Les chiffres de vente atteignent une **réduction cumulée de 62,4 % (en mg/kg de biomasse) depuis 2011**. Par conséquent, l'objectif de réduction de 65 % des ventes totales d'antibiotiques à réaliser pour fin 2024 (Vision 2024 d'AMCRA et deuxième Convention sur les antibiotiques) est déjà en vue.

Les ventes d'**aliments médicamenteux contenant des antibiotiques** ont été **réduites de 86,6 % au total (en mg/kg de biomasse)**. L'objectif de la Belgian Feed Association, de la Vision 2024 d'AMCRA et de la deuxième Convention sur les antibiotiques (réduction de 75 % des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques par rapport à 2011) est donc largement dépassé. Une baisse spectaculaire de 18,6 % des ventes d'aliments contenant des antibiotiques a été observée entre 2022 et 2023.

Les ventes d'**antibiotiques d'importance critique ont chuté de 75,8 % (en mg/kg de biomasse) par rapport à 2011**. La vente des céphalosporines de 3^e et 4^e générations a augmenté, mais celle de quinolones a diminué. L'objectif de réduction de 75 % fixé par les première et deuxième Conventions est toujours respecté, mais les résultats pour 2022 et 2023 montrent qu'on se rapproche de la limite. Il faut miser davantage sur une approche préventive des affections pour lesquelles ces substances sont utilisées ainsi que sur la poursuite du contrôle du respect des articles de l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des antibiotiques d'importance critique afin de garantir leur utilisation légitime.

La vente de **colistine en 2023 a augmenté de 8,1 % par rapport à 2022**. Cette hausse est due à une **augmentation de l'utilisation de colistine sous forme orale via l'eau d'abreuvement chez les poules pondeuses pour le traitement de la colibacillose**. Le secteur est invité à **prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les facteurs de risque et les infections à l'origine de l'utilisation accrue de colistine**. Malgré cette augmentation, la vente totale de colistine en 2023 se chiffre à **0,62 mg/kg de biomasse**, ce qui permet de respecter l'objectif d'utilisation maximale de colistine d'1 mg/kg de biomasse fixé pour la fin de 2024 par AMCRA et la deuxième Convention sur les antibiotiques.

➤ **Impact du règlement européen 2019/6 sur le suivi des chiffres de vente des antibiotiques pour les animaux**

Avec l'application du règlement européen 2019/6, en vigueur depuis 2022, **les titulaires d'autorisation disposant de l'autorisation appropriée peuvent vendre les médicaments vétérinaires directement aux pharmacies et aux vétérinaires**. Par conséquent, pour 2022 et 2023, les données sur les ventes de médicaments antibactériens à usage vétérinaire ont été collectées auprès des titulaires d'autorisation de mise sur le marché de médicaments antibactériens en Belgique. Le même règlement autorise également l'achat par le vétérinaire ou le pharmacien de médicaments à l'étranger.

Le système de suivi actuel ne saisit pas les chiffres des ventes à l'étranger. C'est pourquoi l'AFMPS a mis en place le projet VetAMRtool afin de pouvoir capter à l'avenir les données de vente via le registre IN du dépôt des vétérinaires et des pharmacies. En outre, il est également prévu de collecter les données d'utilisation via le registre OUT du dépôt des vétérinaires et des pharmacies, dans le but, par exemple, d'obtenir également des données d'utilisation pour d'autres espèces animales, telles que les chats et les chiens.

➤ **Baisse de l'utilisation d'antibiotiques au niveau des espèces animales fortement réduite en 2023**

La collecte des données spécifiques aux espèces animales permet de cartographier l'utilisation par secteur et d'identifier les exploitations où l'utilisation est (trop) élevée. Si des progrès notables ont encore été enregistrés en 2022 pour les porcs et les veaux de boucherie, la baisse dans ces deux secteurs a fortement diminué en 2023. Chez les poulets de chair, l'utilisation a légèrement diminué en 2023, alors qu'une augmentation avait été signalée l'année précédente.

Les résultats moins favorables pour les porcs en 2023 n'enlèvent rien au fait qu'une belle tendance à la baisse peut encore être observée dans toutes les catégories animales depuis 2018. En outre, si l'on examine la répartition des exploitations dans les différentes zones de couleur par catégorie animale, on voit qu'à la fin de 2023, le pourcentage d'exploitations dépassant la valeur d'action avait diminué dans toutes les catégories par rapport à la fin de 2022. Le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme a également diminué en 2023 par rapport à 2022 dans toutes les catégories, sauf chez les porcelets non sevrés. **Il faudra faire de nouveaux efforts à l'avenir pour stimuler les exploitations en zone jaune à diminuer leur utilisation.** Il sera nécessaire de se concentrer sur les utilisateurs en zone d'alarme et de faire intervenir différentes organisations dans le coaching de ces utilisateurs pour parvenir à la réduction supplémentaire requise.

Le secteur des veaux de boucherie a réalisé de très importantes réductions de l'utilisation d'antibiotiques depuis 2018 grâce à des actions ciblées au niveau des exploitations. Même si la réduction obtenue en 2023 dans ce secteur est moins prononcée que les années précédentes, une diminution du pourcentage d'élevages de veaux de boucherie dépassant la valeur d'action et d'utilisateurs en zone d'alarme a été enregistrée. Ce secteur est confronté à des défis spécifiques tels que le jeune âge des animaux, leur état de santé général et leur immunité et la concentration au sein de l'exploitation de veaux provenant de différents élevages. **Des solutions ciblées doivent être trouvées pour neutraliser ces facteurs de risque de manière structurelle dans ce secteur.**

Dans le secteur de la volaille, l'utilisation d'antibiotiques est traditionnellement faible chez les poules pondeuses ; le taux d'utilisateurs zéro y est toujours supérieur à 60 %. Néanmoins, l'année 2023 a vu dans cette catégorie animale une augmentation de l'utilisation de colistine, un antibiotique d'importance critique parmi les plus prioritaires en médecine humaine (OMS). **Il faut chercher la raison de cette augmentation et les mesures nécessaires doivent être mises en place au niveau des exploitations.** Chez les poulets de chair, le nombre de jours de traitement a été divisé par deux depuis 2018, mais stagne depuis 2021. **Ce qui est particulièrement préoccupant dans ce secteur, c'est l'utilisation élevée de quinolones, qui va de pair avec le pourcentage le plus élevé de germes multirésistants comme le montre la surveillance de la bactérie indicatrice *E. coli*.** À l'avenir, il sera nécessaire de prendre des mesures en collaboration avec l'ensemble du secteur (élevages d'animaux parents, couvoirs, fabricants d'aliments, etc.) pour trouver des solutions aux problèmes survenant au

cours du cycle de production des poulets de chair. En particulier, l'utilisation de quinolones plus tard dans le cycle doit être résolue de toute urgence et de manière durable.

➤ L'antibiorésistance diminue en 2023

La résistance aux antibiotiques chez la bactérie indicatrice *Escherichia coli* est relativement élevée depuis le début de la surveillance en 2011. **On observe une tendance à la diminution du nombre de souches multirésistantes**, ainsi qu'une augmentation du nombre de souches d'*E. coli* totalement sensibles chez les différentes espèces animales productrices de denrées alimentaires depuis 2011. **Le taux élevé de germes isolés multirésistants reste préoccupant, en particulier chez les poulets de chair.** Depuis le début de la surveillance en 2011, une alternance d'augmentations et de diminutions de la prévalence de la résistance aux antibiotiques a été observée chez toutes les espèces animales. Cela pourrait s'expliquer en partie par le nombre limité d'échantillons prélevés chaque année sur les différentes espèces animales. Une meilleure compréhension du moment de prélèvement des échantillons pendant l'année et de l'origine des échantillons pourrait également contribuer à expliquer les variations entre les années.

Pour la troisième année consécutive, la surveillance sélective a montré une diminution du nombre de souches d'*E. coli* productrices de BLSE chez les poulets de chair. On observe également une tendance à la baisse chez les porcs depuis plusieurs années consécutives, tandis que chez les veaux de boucherie, malgré des fluctuations annuelles, il y a plutôt un statu quo depuis 2015. La **résistance d'*E. coli* à la colistine**, un antibiotique d'importance critique parmi les plus prioritaires pour la santé publique, **reste très faible, même en 2023.** La tendance à la stagnation de la résistance chez *Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis*, deux bactéries indicatrices à Gram positif, est rapportée pour la volaille, les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie. Les souches d'*Enterococcus* multirésistantes sont plus fréquentes chez les veaux de boucherie, les dindes et les poulets de chair, mais la prévalence de cette résistance est stable depuis le début de la surveillance en 2019.

Les résultats concernant la bactérie indicatrice *E. coli* montrent une diminution de la résistance aux antibiotiques. Il est très important de **continuer à réduire** l'utilisation de **tous les antibiotiques** pour parvenir à une nouvelle diminution de l'antibiorésistance chez les diverses bactéries indicatrices et zoonotiques. En effet, l'utilisation d'antibiotiques est la principale cause de sélection et de propagation de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries. La co-sélection joue un rôle important dans le fait que la résistance à diverses classes d'antibiotiques perdure. **Par conséquent, il ne faut pas seulement miser sur la faible utilisation des antibiotiques d'importance critique, il faut également réduire l'utilisation de toutes les classes d'antibiotiques.**

➤ Engagement des pouvoirs publics et des secteurs

Tous les secteurs animaux sont conscients des risques de la résistance antimicrobienne et sont prêts à déployer des efforts soutenus pour continuer à réduire leur utilisation d'antibiotiques, par des mesures préventives et une utilisation prudente, afin de parvenir à une diminution de la résistance dans les années à venir. C'est dans l'intérêt du bien-être et de la santé des animaux et des êtres humains ainsi que de l'environnement.

Avec la Convention sur les antibiotiques 2021-2024, les trajets de réduction propres à chaque espèce animale intégrés dans un nouveau plan de réduction, la Vision 2024 d'AMCRA et le Plan d'Action national One-Health pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (2021-2024), la collaboration dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens se poursuivra jusqu'à la fin de 2024 et des engagements solides sont pris pour poursuivre dans la voie de la réduction de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux.

En 2023, AMCRA a élaboré une nouvelle Vision pour la période 2025-2030 (publiée sur <https://amcra.be/fr/home/>). La nouvelle « Vision 2030 » d'AMCRA contient de nouveaux objectifs de réduction ainsi que des points d'action visant à contribuer à la durabilité de la politique en matière d'antibiotiques chez les animaux en Belgique après 2024. La nouvelle « Vision 2030 » d'AMCRA servira également de base à une troisième Convention sur les antibiotiques que les pouvoirs publics et les secteurs se sont engagés à préparer afin de poursuivre cette coopération fructueuse à partir de 2025. Un nouveau **Plan d'Action national « One-Health » 2025-2029 de lutte contre la résistance aux antimicrobiens** est également en cours d'élaboration.

Le secteur animal continue à travailler avec conviction pour un avenir où les antibiotiques seront utilisés de manière durable et rationnelle en Belgique.